

VIE MUNICIPALE

Budget 2022 > p.4

LA PAROLE À...

Les associations > p.33

ETAT CIVIL

Naissances > p.52

SCHWEIGHOUSE

s' Schweighuser Heftla

schweighouse-thann.fr

n°9

Janvier 2023

ZOOM SUR...

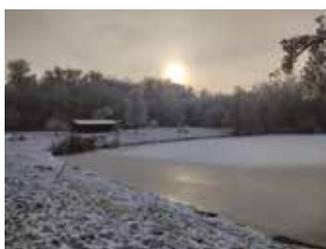
Des jeunes qui bougent à Schweighouse !

> Page 31



Sommaire

Mot du Maire	3
Vie municipale	
Budget 2022	4
Travaux	6
Compte-rendus des séances du conseil municipal 2022	8
Exploration dans nos archives	26
Focus Chapiteaux	27
Les décofolies	28
2022 à Schweighouse	29
Zoom sur...	
Des jeunes qui bougent à Schweighouse	31
La parole à...	
Les Associations	33
Le Syndicat Mixte Thann - Cernay	47
Les communes amies	48
Caritas	51
Etat civil	
Naissances	52
Mariages	52
Décès	53
Nouveaux arrivants	53
Anniversaires	54
Renseignements pratiques	56



Bulletin édité par le Conseil Municipal et diffusé gratuitement à la population.

Réalisé par la Commission Communication :
Bruno LEHMANN, Laurence WEISS, Marie-Paule MORIN,
Michel SCHMITT, Régine GRIENEISEN, Dominique LAGEL,
Marie HERMANN, Katia ZIEGLER-GAERTNER et Fabienne FUCHS.

Ont collaboré à ce numéro : l'équipe municipale, les partenaires et les associations qui sont maîtres de leurs publications.

Conception et impression : Imprimerie Publi-H
Dépôt légal: N°1639
Tirage : 385 exemplaires

Mot du Maire



Chères Schweighousiennes
et chers Schweighousiens

“ **A** lors qu'à la fin de l'été nous croyions en avoir terminé avec ce coronavirus, nous voilà à nouveau confrontés à une 9^{ème} vague ! En ces temps que nous souhaiterions festifs et familiaux, l'évolution de l'épidémie ajoutés à celles de la grippe, particulièrement mauvaise cette année, nous rappellent, si besoin est, combien la santé est le bien le plus précieux.

Les événements de ces derniers mois, les tensions sur l'énergie, l'ampleur de la sécheresse estivale... nous font basculer vers une période d'incertitudes et de bouleversements. Les conséquences du contexte géopolitique international amplifié par la guerre en Ukraine ont généré ces derniers mois une augmentation importante du prix de l'énergie et des matières premières. La transition énergétique devient incontournable pour tous, dans nos familles, dans notre vie quotidienne, sur nos lieux de travail comme pour nos loisirs, pour les entreprises et pour les collectivités. La sobriété énergétique est devenue une obligation à la fois citoyenne, écologique et financière.

Autre constat, et cela sans vouloir noircir le tableau, nous avons passé cette année le cap des 8 milliards d'êtres humains sur terre et le 28 juillet 2022 nous avons atteint la biocapacité, c'est-à-dire que nous avons consommé l'ensemble des ressources que la Terre peut reconstituer en une année. Il nous faudrait par conséquent 1 Terre 3/4 pour régénérer ce que l'humanité consomme... Alors même, qu'en ces périodes des fêtes, nous sommes toutes et tous envahis par des publicités nous incitant à consommer toujours plus... ?

Les conséquences sur notre village sont bien réelles, notamment sur l'énergie, cependant, en 2019, nous avons eu la bonne idée, au niveau de la commune, de conventionner nos tarifs avec Antargaz notre fournisseur de gaz pour les chaudières communales. Néanmoins, nous sommes conscients et informés des difficultés que rencontrent les foyers du village qui ont souscrits un contrat avec ce fournisseur et qui sont pieds et mains liés sans aucune alternative. Nous allons les aider à trouver des solutions, des rencontres ont eu



lieu et sont programmées en Mairie, affaire à suivre... De notre côté, comme vous le savez, nous travaillons sur l'installation d'une chaufferie biomasse afin de tendre vers une indépendance énergétique. Les études sont en cours, c'est le bureau d'études thermiques West à Bitschwiller-lès-Thann qui a été retenu pour cette prestation. Je vous informe que ces études sont financées à 70% par la Région Grand Est dans le cadre du programme de l'ADEME → CLIMAXION.

Au niveau du personnel communal, Séverine Juncker est venue renforcer le secrétariat le 1^{er} février, Michel Alter notre nouvel ouvrier communal a rejoint et complété notre équipe le 1^{er} avril 2022. Un grand merci à cette équipe, elle œuvre tous les jours pour vous fournir les services attendus. J'exprime également toute ma reconnaissance à nos associations et à nos bénévoles dont les initiatives animent notre commune. Nous savons tous combien leur implication et leur dévouement sont importants. Malgré le contexte mouvant, elles restent dynamiques et font vivre notre village par leurs animations.

Je vous laisse maintenant découvrir les différentes actions que nous avons menées au cours de l'année écoulée en vous souhaitant une bonne lecture de ce nouveau Heftla.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne
année 2023 !
Alles beschta fer das Neia Johr !

Votre Maire
Bruno LEHMANN

Vie Municipale

Le Budget 2022



CHAPITRES DU BUDGET

Pour 2022, le budget de la section de fonctionnement s'établit à l'équilibre pour un montant de **531 036€**, en très légère augmentation de 1,3% par rapport à 2021 (524 322€).

Il se répartit de la manière suivante dans les chapitres de recettes :

• **70 – Produits des services : 26 645€**

Vente de bois, concessions cimetières, loyers de chasse, charges des locataires. Ce poste a diminué de 53% notamment car la vente de bois est moins importante.

• **73 – Impôts et taxes : 294 219€**

Il s'agit pour près de 85% de la somme des taxes que nous payons (taxes d'habitation et foncières, cotisation foncière des entreprises) plus quelques autres taxes (taxe sur la consommation d'électricité, droits de mutation). Ce chapitre est en hausse de 3,88% par rapport à 2021.

• **74 – Dotations et participations : 108 150€**

Ensemble des dotations versées essentiellement par l'état. En baisse constante depuis plusieurs années (-28% en 8 ans), le montant est évalué inférieur de 7% par rapport à l'année dernière.

• **75 – Autres produits de gestion courante : 13 000€**

Il s'agit des loyers des locataires. Ce poste a augmenté par rapport à l'année dernière suite à la mise en location de l'ancien appartement de fonction de l'enseignante.

• **77 – Produits exceptionnels divers : 1 300€**

Le montant est le même que sur 2021 car la vente des terrains ne s'est faite qu'en 2022.

• **002 – Report de l'excédent 2021 : 87 722€**

Le contrôle des dépenses sur 2021 a permis de terminer l'année avec un excédent assez important (+50% par rapport à 2020).

POUR LES CHAPITRES DE DÉPENSES, LA RÉPARTITION EST LA SUIVANTE :

• **011 – Charges à caractère général : 183 120€**

Energies, téléphones, entretien et nettoyage, fêtes et cérémonies, fournitures et petits équipements. Ce montant a augmenté de 6% (172 377€ en 2021) en prévision de l'augmentation des énergies compensée en partie par des frais de débardage moins importants.

• **012 – Charges de personnel : 126 280€**

Montant moins important que l'année dernière car l'ouvrier communal est arrivé en avril 2022.

• **014 – Atténuation de produits : 36 283€**

Participation au Fond National de péréquation, prévu équivalent à l'année dernière.

• **022 – Dépenses imprévues : 6 847€**

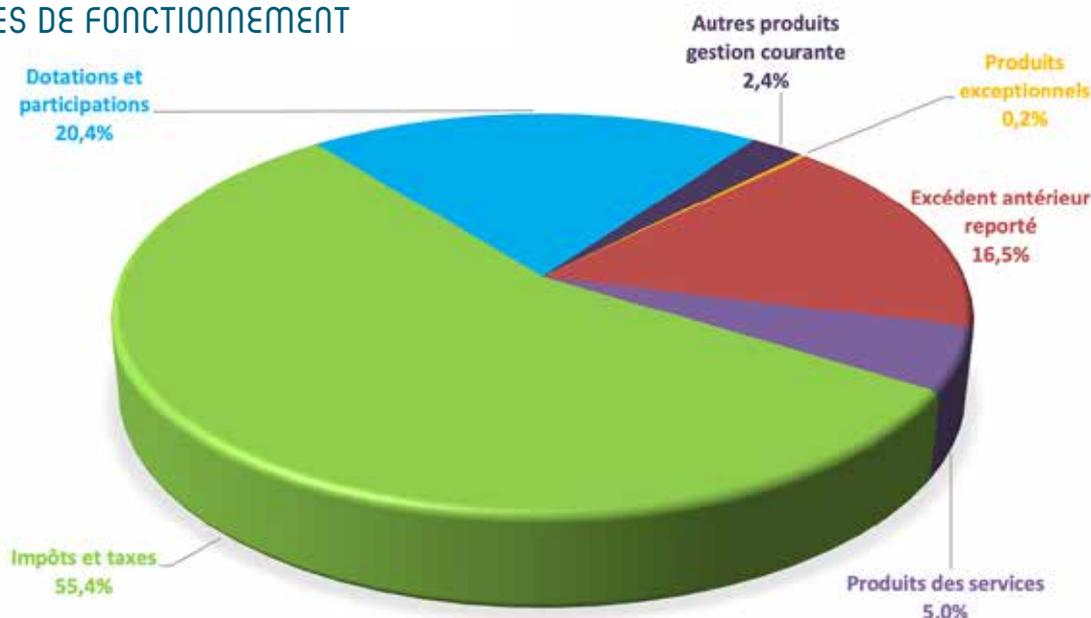
• **023 – Virement section investissement : 36 760€**

Augmentation de 90% du montant affecté à l'investissement.

• **65 – Autres charges de gestion courante : 131 506€**

Il s'agit des indemnités des élus (inchangées), des subventions aux associations (augmentées de 30% en prévision de l'abri de stockage de la salle des fêtes pour laquelle la commune aurait versé un montant équivalent à la taxe d'aménagement à l'Association de Gestion de la Salle des Fêtes), de la contribution au

> RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Vie Municipale

Le Budget 2022



service incendie (en légère augmentation) et, pour les 2/3, de la participation au Syndicat Scolaire.

- **66 – Charges financières (intérêts des emprunts) : 5 200€**
- **67 – Charges exceptionnelles (secours et dots) : 5 000€**
- **68 – Dotations aux provisions semi-budgétaires : 40€**
Provision obligatoire pour gérer les risques d'impayés sur certaines créances.

LES INVESTISSEMENTS EN 2022

L'année 2021 qui s'était clôturée avec un excédent de **87 722€** en fonctionnement nous a permis de faire quelques investissements. **36 760€** sont ainsi virés à l'investissement en plus des 27 762€ en affectation de réserve. Avec un solde d'exécution d'investissement de **59 683€**, une participation de la CCTC pouvant atteindre **65 000€** et une récupération de TVA et taxe de **4 200€**, le budget d'investissement se monte à **200 005€** pour 2022.

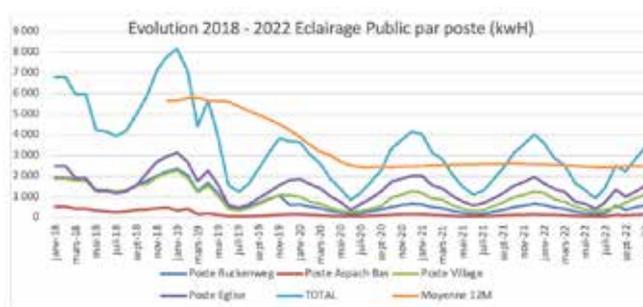
Sur ce montant total, **39 000€** sont consacrés au remboursement du capital des emprunts et **87 445€** au reste à réaliser (Maillage Schinderwald - Vosges, Volets mairie, Volets, fenêtres et salle de bains location mairie).

Le reste du montant est consacré aux nouveaux investissements de 2022 qui sont les suivants, par ordre décroissant de montant : achat d'un mini-tracteur, étude chaufferie biomasse, barrières à l'entrée du village, nouveau photocopieur, escalier à l'étage entre la grange et l'atelier communal, remplacement de l'horloge de l'église, aménagements de sécurité à la salle des fêtes, nouveau routeur parefeu.

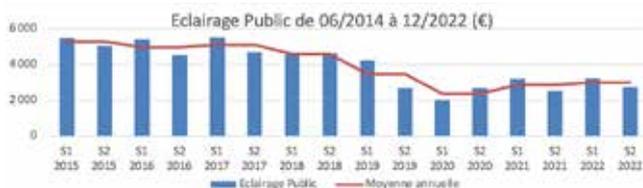
PETIT POINT SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vous vous êtes peut-être déjà demandé quels étaient les bénéfices de l'extinction de l'éclairage public ?

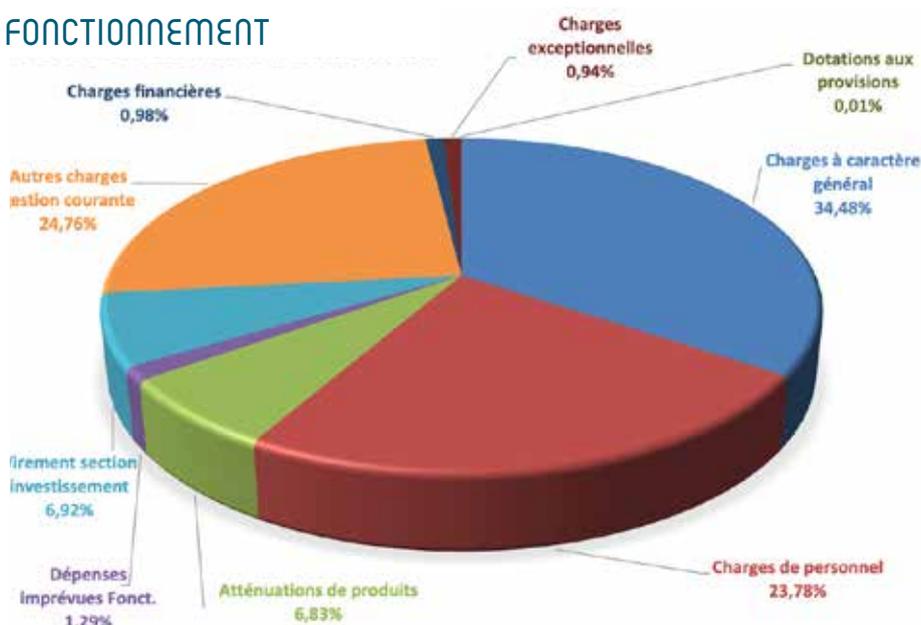
Voici quelques informations pour vous éclairer. Le premier graphique vous montre l'évolution de la consommation par poste. L'on voit clairement la consommation baisser à partir du printemps 2019. La consommation mensuelle moyenne glissante sur 12 mois est ainsi passée de 5600 à 2600kWh.



Le second graphique vous montre l'évolution du coût en € de la facture d'électricité pour l'éclairage public. Nous avons ainsi pu réduire d'environ 1/3 la facture annuelle.

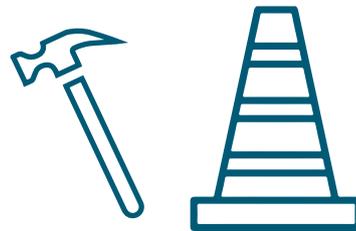


> DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Vie Municipale

Travaux



> SÉCURISATION DE L'ENTRÉE DU VILLAGE :

Pour sécuriser le cheminement doux, des barrières en bois ont été installées (en concertation avec les propriétaires fonciers) à l'entrée du village par l'entreprise Elagage et Paysage pour un montant de 5 256€ TTC.



> VOIRIE :

Dans le cadre de la création du lotissement de l'AFUL du Trèfle, le maillage de la Rue du Schinderwald et l'aménagement de la voirie ont été réalisés pour un montant de 75 328,33€ TTC.



> BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX :

- Notre ouvrier communal a remplacé la toiture au-dessus du vestiaire de la caserne.



- Maison communale 4 rue de Reiningue : travaux de mise aux normes de l'assainissement pour 2 664€ TTC par l'entreprise Hirth.
- Aire de jeux : remise aux normes des équipements par l'ouvrier communal (Matériel fourni par la société SATD pour un montant de 1 024,08€ TTC).
- Presbytère : réparation de la chaudière par l'entreprise TTC pour un montant de 623,52€ TTC.
- Mairie :
 - Remplacement des volets par les Ets Wehr pour un montant de 18 464,99€ TTC.



- Remplacement de la paumelle de la porte arrière et du ferme porte de la porte du sas coté rampe PMR pour un montant de 436,87€ TTC.

Logement communal :

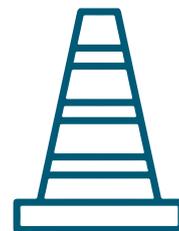
- Réfection de la salle de bain pour un montant de 8 915,75€ TTC par l'entreprise Vonthron .



- Remplacement de 3 fenêtres et 3 volets pour un montant de 3 546,93€ TTC par Ets Wehr.
- Dorfhisla : Tubage de la cheminée suite à des problèmes de condensation provoquant des infiltrations pour un montant de 2 633,15€ TTC par l'entreprise Cheminette.
- Atelier communal : Fourniture de deux escaliers en pin et d'un plancher pour passer d'une plateforme à

Vie Municipale

Travaux



l'autre dans la grange communale pour un montant de 2 913,90€ TTC par l'entreprise Lutz.



> EGLISE :

- Remplacement du tableau de commande de l'horloge pour un montant de 2 373,84€ TTC.
- Remplacement du Microrupteur pour un montant de 102€ TTC.
- Réparation du tube de l'aiguille de l'heure pour un montant de 819€ TTC.

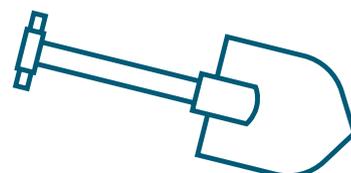
- Salle des Fêtes :

- Installation de flashes lumineux dans les toilettes pour un montant de 1 565€ TTC.
 - Signalétique pour un montant de 145,84€ TTC.
 - Remplacement d'une serrure de la porte extérieure du vestiaire pour un montant de 386,57€ TTC.
 - Installation d'un éclairage à détection sur les parkings pour un montant de 1 039,20€ TTC.
- Achat d'un tracteur compact JD Type 3036 E chez HAAG avec un godet et une lame à neige pour un montant de 23 400 euros TTC. Une benne est venue compléter le matériel pour 1 000 euros TTC.



> OUVRAGE D'ART

Des travaux de réfection de l'ouvrage d'art (pont) qui traverse le Baerenbach en direction de Reiningue sur la RD20 ont été réalisés par la CEA.



Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



> CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

• Décision Modificative N°1 : Budget Primitif 2021

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement des créances. Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le montant de la dépréciation s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans.

Les crédits nécessaires pour constituer la provision sont de 37,89€ à imputer en dépense de fonctionnement sur le compte 6817 chapitre 68 pour 37,89€. Ce chapitre n'étant pas au budget, il est proposé de prendre le montant sur le compte 022 des dépenses imprévues de fonctionnement.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	37.89 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	37.89 €	
D 6817 : Dotation aux prov. déprec. actifs		37.89 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		37.89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents, approuve** la DM N°1 proposée.

• Création d'un poste permanent

Considérant que la création d'un poste permanent de gestionnaire administratif relevant du grade d'adjoint administratif territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures est rendue nécessaire pour remplacer un agent placé en disponibilité (suivi conjoint).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents, décide** :

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} février 2022 un poste de gestionnaire administratif relevant du grade d'adjoint administratif territorial est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), qui comprend les missions suivantes :

- Accueil du public ;
- Etat civil ;
- Gestion financière et administrative ;
- Traitement des dossiers d'urbanisme ;
- Election, recensement et population ;
- Gestion funéraire ;
- Etc...

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

• Modification de l'état du personnel

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet ou non complet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** que les effectifs communaux seront ainsi fixés avec effet au 1^{er} février **2022** :

Filière	Cadres d'emplois	Cat.	Effectif budgétaire		
			Avant	Modif	Après
Administr.	Adjoint administratif	C	1	1	2
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	-1	0
Techn.	Adjoint technique	C	1		1

• Révision des acomptes des charges locatives – 7 Rue de Reiningue

Actuellement, les locataires du 7 rue de Reiningue versent un acompte mensuel sur les charges de 120.00€ TTC. Au vu de l'augmentation incessante des prix du gaz et de l'électricité et de la consommation effective sur la saison, le Conseil Municipal décide de porter l'acompte à 150.00€ TTC.

• Révision des acomptes des charges locatives – 6 Rue de Reiningue

Actuellement, la locataire du 6 rue de Reiningue verse un acompte mensuel sur les charges de 90.00€ TTC. Au vu de l'augmentation incessante du prix du gaz et de la consommation effective sur une saison de chauffe, le Conseil Municipal décide de porter l'acompte à 100.00€ TTC.

• Tarif régie de recettes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir et d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2022 :

- Photocopie noir et blanc 0.15€ l'unité
- Photocopie couleur 0.20€ l'unité
- Livre sur Schweighouse-Thann 32.00€ l'unité

• Régie de recettes : tarifs pour la location de chapiteaux et de garnitures

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs jusqu'au 31 décembre 2022 comme suit :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Une caution de 500€ sera demandée pour la location des chapiteaux. Le chèque de caution sera rendu dès réception et si aucune dégradation de l'équipement n'a été constatée. Dans le cas contraire, il sera encaissé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable.

		Association de Schweighouse	Locataires de la salle des fêtes / Schweighousien(ne)s
1 Chapiteau 5m X 12m avec 13 Garnitures		50.00 €	100.00 €
2 Chapiteaux	avec 26 garnitures	100.00 €	200.00 €
1 ou 2 Stands	3m X 3m	15.00 €	30.00 €
Garnitures	1 table 2 bancs	0.00 €	1.50€ / pièce

• **Projet Salle des fêtes**

Le 1^{er} décembre a eu lieu un rendez-vous entre la municipalité et des membres de l'Association de la Gestion de la Salle des Fêtes pour la présentation d'un projet de couverture de la terrasse à la salle des fêtes.

• **Maison communale au 4 rue de Reiningue**

Le 7 décembre a eu lieu la présentation des travaux pour la rénovation de la maison communale au 4 Rue de Reiningue par la Société ALEOS. Le montant total des travaux s'élève à 122 000€ et sera amorti sur 18 ans avec un loyer social d'environ 430€. Le projet est approuvé par 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

• **Travaux**

La commune a fait réparer le chauffage de la salle des fêtes par la société TTC pour un montant de 291.60€.

Logement mairie : l'entreprise Vonthron est sélectionnée pour la réfection de la salle de bain (montant de 8 915.75€ TTC) et l'entreprise Wehr est sélectionnée pour le changement de 2 fenêtres et volets (2 315.94€ et 1 230.94€ TTC).

L'entreprise Wehr est sélectionnée pour le changement des volets du bâtiment mairie-école (16 926.24€ TTC).

L'entreprise Bodet est sélectionnée pour les travaux mécaniques sur la cloche n°1 de l'église (2 907.60€ TTC).

Suite au devis de 1 188€ TTC pour la remise en état avec enregistrement des vitesses du radar pédagogique, la commission décide de remettre cette option à plus tard.

• **Commission Développement Durable et Transition Energétique**

Définition du périmètre d'action : la production d'énergie photovoltaïque sera traitée à l'échelle de la Communauté de Communes. La commission se focalisera sur la réalisation d'un réseau de chauffage biomasse collectif pour alimenter les bâtiments communaux et privés.

Ce projet nécessitera de gros travaux d'aménagements et de génie civil.

Différentes réflexions seront menées :

- Intégration d'une chaufferie biomasse collective.
- Nouvelle perspective du bâtiment mairie/école.
- Intégrer la route départementale au parvis en créant une zone mixte.
- Ouvrir les bâtiments communaux sur le parvis afin de donner une vraie centralité au village.
- Traiter le dénivelé sur la RD (mur de soutènement).
- Intégration d'un arrêt de bus scolaire sécurisé.
- Végétalisation.
- Positionnement du monument aux morts.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

• **Avenant n° 4 au Pacte Fiscal et Financier 2015-2026**

Le pacte fiscal et financier 2015-2020 a été approuvé par le Conseil de Communauté le 27 juin 2015. Sa vocation a été de créer un dispositif de solidarité financière entre la Communauté de Communes et les communes et d'optimiser les ressources à l'échelle du territoire communautaire. Il a permis de réaffecter aux communes le surcroît de produit fiscal levé, tout en améliorant le coefficient d'intégration fiscale communautaire.

Le pacte prévoit, pour une première période allant de 2015 à 2020 un versement aux communes membres de fonds de concours et la prise en charge par la CCTC d'une fraction de la contribution des communes au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal). L'axe 4 du pacte a par ailleurs conduit à la prise en charge par la Communauté d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les avenants n° 1, 2 et 3 ont confirmé la poursuite de tous ses

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



mécanismes ainsi que l'intégration du financement du Très Haut Débit.

Le pacte fiscal et financier arrive à son terme au 31 décembre 2021. Afin de garantir la poursuite des financements annuels alloués aux communes, il est proposé de prolonger par un avenant le pacte fiscal et financier jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents, **approuve** l'avenant n°4 au pacte fiscal et financier 2015-2026, tel qu'exposé.

• Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents **émet** un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021.

Les principales modifications apportées par les nouveaux statuts portent sur :

- la nouvelle dénomination « Territoire d'Energie d'Alsace »,
- le développement des bornes de recharge des véhicules électriques,
- l'accompagnement des collectivités pour l'occupation du Domaine Public,
- la suppression de la réunion annuelle d'information.

• Commission Développement Durable et Transition Energétique

Les chaufferies biomasse de Hagenthal-le-Haut et Bernwiller ont été visitées. Le bureau d'études thermiques West de Bitschwiller-Lès-Thann sera invité pour la prochaine commission. Pour des raisons budgétaires, les travaux ne pourront démarrer qu'à partir de 2024.

Concernant les projets photovoltaïques, un bilan des réunions avec les 6 communes impliquées est présenté (Uffholtz, Steinbach, Wattwiller, Aspach-Michelbach, Aspach-le-bas et Schweighouse). Toutes les communes ont donné un avis favorable à la poursuite de la réflexion sur un projet de centrale villageoise. Deux réunions publiques sont prévues en mars pour présenter le projet. Elles permettront aux personnes intéressées de se manifester.

• Commission Travaux

Club House : présentation du devis de l'entreprise WEHR pour le changement des portes et fenêtres pour un montant de 7 827.89€.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2022

• Compte administratif 2021

BUDGET PRINCIPAL	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2021	Résultat clôture 2021
Investissement	78 779.08	-----	-19 096.09	59 682.99
Fonctionnement	77 848.02	19 700.00	57 335.64	115 483.66
TOTAL	156 627.10	19 700.00	38 239.55	175 166.65

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Paule MORIN, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Bruno LEHMANN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 **propose** de fixer comme ci-dessus, les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes. M. le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

• Compte de gestion du trésorier 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre tenu de passer dans ses écritures ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et la comptabilité des valeurs inactives, **adopte, à l'unanimité des membres présents**, le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

• Affectation des résultats 2021

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **115 483.66€**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
A Résultat de l'exercice en fonctionnement		57 335.64 €
B Résultats antérieurs reportés		58 148.02 €
C Résultat à affecter (A+B)		115 483.66 €
D Solde d'exécution d'investissement		59 682.99 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement		-87 445.00 €
Besoin de financement F (si D+E négatif)	=D+E	-27 762.01 €
AFFECTATION = C	=G+H	115 483.66 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement		27 762.01 €
H Report en fonctionnement R 002		87.721.65 €

• Impôts Locaux : Taux 2022

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Pour rappel, depuis 2021, un nouveau schéma de financement des communes issu de la refonte de la fiscalité locale prévu par la loi de finances 2020 est entré en vigueur. La perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée aux communes, par **fusion de la part communale et de la part départementale de Taxe Foncière Bâtie** et application d'un « **coefficient correcteur** » pour équilibrer ce transfert. Pour les redevables, la fusion des parts communale et départementale de taxe foncière bâtie est neutre car les paramètres d'imposition applicables sont recalculés.

Le taux de taxe foncière bâtie a ainsi été voté en 2021 par référence à la somme du taux 2020 de la commune (12,25 %) et du département (13,17 %) soit 25,42 %.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents, fixe pour l'année 2022 les taux suivants (inchangés) :

- TFB (Taxe Foncière Bâtie) : 25,42 %
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâtie) : 49,28 %

• Budget Primitif 2022

La parole est donnée à Mme l'Adjointe des Finances Marie-Paule MORIN pour la présentation du budget primitif 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte, à l'unanimité des membres présents,**

le budget primitif 2022 de la commune arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : **531 035.65€** en équilibre des dépenses et des recettes.

Section d'investissement : **200 005.00€** en équilibre des dépenses et des recettes.

Les subventions aux associations (compte 6574 du fonctionnement) ont fait l'objet d'un vote spécifique. Les associations communales recevront **110,00€** et d'autres associations toucheront des subventions exceptionnelles suite aux décisions votées en Conseil Municipal.

- **Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents, **décide** :

Article 1^{er} : À compter du **1^{er} avril 2022**, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'**adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe** est créé à raison d'une durée hebdomadaire de **35 heures** (soit **35/35^{èmes}**), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

Article 3 : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

- **Demande de fonds de concours : Rénovation de la salle de bain du logement 12 rue de Reiningue appartenant à la commune**

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement de la rénovation de la salle de bain du logement 12 rue de Reiningue appartenant

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



à la Commune et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
a Coût total du projet	8 105.23€
b Subventions	0€
c = a-b RESTE A FINANCER	8 105.23€
Part financée par la commune	4 052.62€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	4 052.61€

- **Demande de fonds de concours : Changement des fenêtres du logement 12 rue de Reiningue appartenant à la commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour le changement des fenêtres du logement 12 rue de Reiningue appartenant à la Commune et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
a Coût total du projet	2 195.20€
b Subventions	0€
c = a-b RESTE A FINANCER	2 195.20€
Part financée par la commune	1 097.60€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	1 097.60€

- **Demande de fonds de concours : Changement des volets du logement 12 rue de Reiningue appartenant à la commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour le changement des volets

du logement 12 rue de Reiningue appartenant à la Commune et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
a Coût total du projet	1 166.76€
b Subventions	0€
c = a-b RESTE A FINANCER	1 166.76€
Part financée par la commune	583.38€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	583.38€

- **Alignement de voirie : rue du SCHINDERWALD - terrain RIMELEN (cadastré en section 38 parcelle 992)**

Dans le cadre d'un projet de Permis d'Aménager par l'Association Foncière Urbaine Libre (A.F.U.L.) du Trèfle, rue des Vosges, le Conseil Municipal a approuvé, le 27.08.2020, la création d'un maillage de voirie permettant de relier le chemin de Schinderwald, à l'ouest, via une prolongation de 40 mètres au chemin du futur lotissement.

Pour la réalisation de ce projet, M. le Maire a informé de la nécessité de réaliser un plan d'alignement d'une partie de la parcelle 992 en section 38 de 91 m² (appartenant à M. Dominique RIMELEN).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation et de modifier l'emprise du domaine public dans ce secteur selon le plan ci-après :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** le plan d'alignement présenté ci-dessus ; d'**acquérir** la parcelle **992 en section 38**, d'une superficie de 0.91 ares appartenant aux héritiers de M. Marie Joseph Christostome RIMELEN décédé le 14.05.2007 à Mulhouse ; de **fixer**, en accord avec le vendeur le prix d'achat à deux mille cinq cent euros (2 500 €) soit 2 747,25 euros l'are pour la parcelle **992 en section 38** située au lieu-dit « AM SCHINDERWALD » ; **charge** l'Etude Hélène SIFFERT-KLUSKA et Théodore WALTMANN, notaires associés à CERNAY, de la rédaction de l'acte d'acquisition ; **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire, et à son premier adjoint, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de signer l'acte et tous documents nécessaires pour parvenir à ladite acquisition, **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

- **Désignation d'un signataire pour une Déclaration Préalable de travaux**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance de la déclaration préalable de travaux DP 068 302 22 F0001.

Or l'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par **12 voix pour et 3 abstentions** (M. le Maire n'a pas pris part au vote), décide de désigner **Mme la Conseillère Régine GRIENEISEN** pour prendre la décision relative à la déclaration préalable de travaux n°068 302 22 F0001, ainsi que tout autres actes relatifs à ce dossier.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



• Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Considérant que les opérateurs de communications électroniques bénéficient d'un droit de passage sur le domaine public routier et dans les réseaux publics relevant du domaine public routier et non routier, à l'exception des réseaux et infrastructures de communications électroniques, dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec leur affectation ou avec les capacités disponibles.

Il est proposé au conseil municipal de fixer au tarif plafond prévu par les dispositions du Code des Postes et des Communications Electroniques le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents, **décide** :

Article 1 : Pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, est appliqué le tarif plafond prévu par l'article R. 20-52 du Code des Postes et Communications Electroniques, à savoir pour l'année 2021 :

Tarifs	Décret 2005-1676	Actualisation 2022
Aérien /km	40€	56,85€
Souterrain /km de fourreau	30€	42,64€
Emprise au sol /m ²	20€	28,43€

Article 2 : Ces tarifs sont applicables aux installations nouvelles comme aux installations existantes ayant fait l'objet d'autorisations antérieures, pour ces dernières, les nouveaux tarifs sont notifiés aux permissionnaires.

Article 3 : Pour les occupations débutant en cours d'année, les redevances seront déterminées au prorata temporis, selon le principe



suivant : le paiement des redevances est intégralement dû au titre du mois pour toute occupation constatée au 1^{er} de chaque mois.

Article 4 : Le paiement des redevances doit intervenir dès la première réquisition de l'administration qui se matérialise par l'établissement d'un titre de recette annuel.

Article 5 : Pour les années suivantes, les redevances seront déterminées sur les mêmes bases précitées avec application des tarifs plafond fixés par l'article R. 20-52 du code des postes et communications électroniques, et révisés comme défini à l'article R.20-53 du Code des postes et des communications électroniques.

Article 6 : D'autoriser le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Article 7 : Les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70323.

• Organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

En application de l'article 4 III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance.

Par la suite, ce débat devra avoir lieu dans un délai de six mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (article 88-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire, en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

Il informe sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026.

Nous vous proposons un document support dans le cadre du débat. Il s'agit d'un débat sans vote.

Il convient toutefois de noter que des décrets d'application sont attendus et qu'à ce titre tous les éléments concernant la réforme ne sont pas connus.

ÉTAT DES LIEUX DANS LA COLLECTIVITÉ	
EFFECTIF ACTUEL	Total Titulaires et stagiaires : 2 Contractuel de droit public : 0 Contractuel de droit privé : 0
	Répartition par filière - Administrative : 2 femmes - Technique : 0 (1 homme au 1^{er} avril 2022)

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



ÉTAT DES LIEUX DANS LA COLLECTIVITÉ	
LE RISQUE SANTÉ	<p>Les agents de la collectivité bénéficient d'une complémentaire « santé » privée et externe à la collectivité.</p> <p>Néanmoins la Commune propose une participation financière à ses agents si la complémentaire santé figure sur la liste des contrats et règlements « labellisés ».</p> <p>Le budget actuel de participation est fixé comme suit en fonction de la situation familiale de l'agent :</p> <ul style="list-style-type: none">- 22.2€ / agent / mois,- 27.75€ / couple / mois- 5.55€ / enfant / mois dans la limite de 40€/mois. <p>La participation retenue est la labellisation.</p> <p>Taux de participation fixé comme indiqué ci-dessus. Le montant est revalorisé chaque année en fonction du plafond de la sécurité sociale.</p>
LE RISQUE PREVOYANCE	<p>Les 2 agents de la collectivité bénéficient d'une complémentaire « prévoyance »</p> <p>Participation financière de l'employeur : OUI</p> <p>Le budget actuel de participation est de 22.33€ / agent / mois.</p> <p>Le mode de participation retenu est une convention de participation auprès de la CNP et SOFAXIS pour une durée de 6 ans (démarrage au 1^{er} janvier 2019).</p> <p>Taux de participation : forfait de 22.33€ / agent / mois.</p>

Jusqu'à présent facultative, la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire **est rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022** à la suite de l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

Concernant le versant territorial de la fonction publique, l'ordonnance instaure une obligation pour les employeurs publics territoriaux de financer :

- dès le 1^{er} janvier 2026, la couverture du risque « santé » à hauteur d'au moins 50% d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'État. En revanche, rien n'empêchera un employeur public de participer au-delà de ce montant minimum. La seule limite est que le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due en l'absence d'aide.
- dès le 1^{er} janvier 2025, la couverture du risque « prévoyance » à hauteur d'au moins 20% d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'État. En revanche, rien n'empêchera un employeur public de participer au-delà de ce montant minimum. La seule limite est que le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due en l'absence d'aide.

En matière de complémentaire « santé », les garanties de protection sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du Code de la sécurité sociale, qui comprennent la prise en charge totale ou partielle des dépenses suivantes :

- la participation de l'assuré aux tarifs servant de base au calcul des prestations des organismes de sécurité sociale ;

- le forfait journalier d'hospitalisation ;

- les frais exposés, en sus des tarifs de responsabilité, pour les soins dentaires prothétiques ou d'orthopédie dentofaciale et pour certains dispositifs médicaux à usage individuel admis au remboursement.

En matière de complémentaire « prévoyance », les garanties de protection minimales que comprennent les contrats seront précisées par un décret en Conseil d'État.

Dans la fonction publique territoriale, la participation sociale complémentaire est encadrée par deux dispositifs de participation aux contrats des agents publics, à savoir :

- la labellisation, qui permet à l'employeur de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents s'ils ont souscrit un contrat dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national.
- la convention de participation, qui se traduit par une mise en concurrence effectuée par la collectivité (ou le Centre de Gestion si la collectivité lui a donné mandat) permettant de sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la loi. L'offre de l'opérateur sélectionné sera proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents de la collectivité.

Sont ainsi bénéficiaires de cette participation financière, les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels.

L'assemblée discute sur les éléments à maintenir ou à mettre en place en matière de protection sociale complémentaire pour les différents risques pour les années 2022 à 2026 :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Le risque santé :

- maintenir les conditions de participation actuelles : participation financière à un contrat labellisé à hauteur de 22.22€/agent/mois, dans la limite de la cotisation effectivement payée par chaque agent ;
- réexaminer régulièrement les conditions de la participation ;
- participer à la consultation relative à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion pour les collectivités du département ;
- d'examiner l'adhésion à la convention de participation en fonction des résultats obtenus.

Le risque prévoyance :

- maintenir les conditions de participation actuelles : participation financière à une convention de participation à hauteur de 22.33€/agent/mois, dans la limite de la cotisation ;
- réexaminer régulièrement les conditions de la participation ;
- au terme de la convention de participation actuelle, participer à la nouvelle consultation mise en place par le Centre de Gestion pour les collectivités du département ;
- d'examiner l'adhésion à la convention de participation en fonction des résultats obtenus.

• La Charte Eco-Exemplarité

Le SM4, en tant que collectivité coordinatrice du Collectif de Prévention des déchets, propose une adhésion à la « charte éco-exemplarité », élaborée collaborativement avec plusieurs collectivités de son territoire.

La prévention des déchets concerne toutes les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. Elle consiste à réduire, éviter ou retarder la quantité et la nocivité des déchets, ainsi que de leur

traitement sur l'environnement et la santé humaine.

L'adhésion à la charte est une démarche volontaire sur une période d'une année minimum.

Elle engage les élus et les agents à mettre en œuvre un certain nombre d'actions visant la réduction des déchets, issus des services aux usagers et du fonctionnement interne de la collectivité. Cette dernière détermine une équipe projet dont la composition est :

- Un binôme élu(e)-agent référent : principal interlocuteur avec le SM4,
- Autres agents : mise en œuvre des actions sur le terrain (un agent minimum).

Les objectifs de l'adhésion à la charte pour la collectivité sont de :

- Contribuer à la réduction des déchets à son rythme, en développant une dynamique d'actions vertueuses,
- Faire preuve de légitimité et valoriser son engagement,
- Inciter les autres acteurs du territoire à adopter des pratiques éthiques visant la réduction des déchets,
- Echanger et partager avec les collectivités voisines engagées.

L'engagement initial à la charte consiste à la mise en œuvre et au suivi de six actions au choix parmi une liste d'actions classées par thématique. La collectivité, selon ses objectifs et moyens, choisit une action par thématique. Si la collectivité ne peut agir sur une thématique, elle choisira une seconde action dans une autre thématique de son choix.

Cet engagement initial permet à la collectivité de recevoir un logo annuel afin qu'elle puisse valoriser sa démarche.

La collectivité peut décider de réaliser, en plus des actions obligatoires, une ou plusieurs actions de son choix. Cet engagement supplémentaire lui permettra d'accéder, lors du bilan

de fin d'année, au podium et ainsi de recevoir un logo annuel Bronze, Argent ou Or.

La collectivité réalise le suivi des actions via le tableau de suivi transmis par le SM4. Cet outil permet de renseigner :

- L'état des lieux initial à réaliser avant la sélection des actions,
- Les indicateurs des actions,
- Le bilan de fin d'année

Chaque année, la collectivité envoie au SM4 un bilan final regroupant le tableau de suivi ainsi que les pièces justificatives demandées pour chacune des actions. Le bilan permet au jury d'évaluer les actions mise en œuvre et de remettre les logos podium.

La remise des logos et la reconduction tacite de l'engagement annuel se feront sous la condition de transmettre le bilan final au SM4 avant la date communiquée.

Pour accompagner la collectivité, le SM4 s'engage à :

- Organiser et animer des rassemblements collectifs avec les collectivités engagées lors des lancement annuel et bilan de fin d'année,
- Apporter aide et conseils pour la réalisation de l'état des lieux,
- Conseiller l'équipe projet dans la sélection et la réalisation des actions,
- Organiser et animer des rencontres individuelles avec l'équipe projet pour réaliser un point d'avancement à mi-parcours,
- Prêter le matériel d'animation disponible,
- Mettre à disposition un espace d'échange et de partage entre les collectivités engagées, et
- Proposer des formations et visites de sites selon les possibilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents **valide**

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



son adhésion à la charte d'éco-exemplarité dans les conditions exposées ci-dessous.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame **Marie-Paule MORIN**, 3^{ème} Adjointe au Maire, et Monsieur **Michel ALTER**, agent technique polyvalent, en tant qu'élue et agent référent de la charte éco-exemplarité.

- **Suite de la consultation du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022/2027**

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Maire expose que les collectivités Haut-Rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin-Meuse 2022/2027. Les avis recueillis à l'échelle RhinMeuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement HautRhinoises qui sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation, quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

L'extension du principe de calcul de la bande arrière digue aux aménagements hydrauliques est abandonnée ce qui est positif. Néanmoins l'orientation O3.4D3 indique que la prise en compte du risque de rupture nécessite la mise en place d'une bande « inconstructible » à l'arrière des digues.

Cela entre en contradiction avec le décret PPRI qui demande une bande classée en aléa « très fort ». Or celle-ci n'est pas systématiquement inconstructible puisqu'il existe des principes d'exception.

Il serait donc nécessaire de modifier cette rédaction.

Concernant l'extension des principes du décret PPRI, la rédaction initiale précisait que les principes du décret PPRI devaient

être étendus y compris aux zones couvertes par un PPRI déjà approuvé.

Cela a été abandonné ce qui est positif.

La rédaction initiale prévoyait également l'extension des principes du décret PPRI aux zones non couvertes par un PPRI dans les documents d'urbanisme. **Cela a été modifié pour ne viser que les documents d'urbanisme en cours d'élaboration/révision.**

Cela n'est pas satisfaisant car l'extension des principes du décret PPRI nécessitent des études précises qui sont du ressort de l'Etat et non des collectivités. Même si les «GEMAPIENS» peuvent disposer d'études, celles-ci ne seront pas suffisamment précises pour pouvoir qualifier les risques aussi finement que les attendus d'un PPRI (caractérisation de hauteur, vitesse, dynamique...).

Il existe donc un risque de dérive des services de l'Etat visant à exiger des compléments d'études.

Nous restons donc opposés à ce principe d'extension.

Concernant la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques, aucun changement n'est apporté.

La disposition O3.2.D3 indique, par exemple, que l'effet écrêteur d'un dispositif de stockage des eaux ne doit pas être pris en compte en matière d'urbanisme. Cela va à l'encontre de la définition même d'un aménagement hydraulique qui précise qu'il participe à la diminution du risque d'inondation d'un territoire [article R562 18 du Code de l'Environnement].

Cela va également à l'encontre des préconisations du PGRI qui encourage à la mise en place de telles zones. Les zones en aval de ces ouvrages sont des zones protégées et non des zones inondables.

Il existe une certaine d'ouvrages

de ce type dans le département qui protègent des milliers d'habitations. Avec cette rédaction, ils seront déclassés sans aucune concertation ni fondement technique ou légal.

Les modifications apportées restent donc insuffisantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents **soutient** la démarche de RIVIERES de Haute-Alsace ; **demande** la modification de la rédaction de l'article O3.4D3 ; **demande** l'abandon de l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble des documents d'urbanisme ; **demande** que les aménagements hydrauliques soient pris en compte dans la qualification de l'aléa dès lors qu'ils ont été conçus pour la crue de référence et **maintient** en conséquence son avis négatif au projet de PGRI du bassin RhinMeuse 2022/2027.

- **Motion pour la relocalisation écologique et solidaire et l'abandon de l'accord UE-Mercosur**

Après lecture d'une motion de soutien pour la relocalisation écologique et solidaire et l'abandon de l'accord UE Mercosur, le Conseil Municipal, après avoir délibéré par **1 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions**, émet un avis défavorable au soutien de cette motion.

- **Commission Développement Durable et Transition Energétique**

Prise de contact avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

Le projet de chaudière biomasse nécessitera des travaux de génie civil. Afin de les prendre en compte dans un aménagement global futur du centre village, des études d'aménagements seront réalisées en concertation avec les écoles et les habitants de Schweighouse-Thann. Une réflexion sur le coût du projet ainsi que sur sa faisabilité est à mener.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Rencontre avec le bureau d'étude technique SERAT concernant le projet de chaudière bois alimentant les bâtiments communaux et éventuellement des particuliers. Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme CLIMAXION de la région Grand-est (subvention à hauteur de 70%).

Ce premier contact confirme les premiers éléments indiqués par le bureau d'études thermiques WEST rencontré précédemment :

- Le raccordement de l'Eglise est sans doute peu judicieux en raison d'un besoin de puissance de chauffe important d'un grand volume dans un temps court.
- Une chaudière d'appoint devrait être prévue (gaz, ...).
- Pour définir le périmètre du réseau, il est nécessaire de recenser les particuliers pouvant être intéressés (un courrier en ce sens a été envoyé aux particuliers situés autour du centre).
- L'estimation de la ressource en bois disponible dans le futur dans la forêt de Schweighouse sera effectuée avec le technicien forestier de l'ONF.
- La localisation de la chaufferie reste à définir. Une solution à approfondir pourrait être au niveau du préau dans la cour de l'école. D'autres implantations sont aussi à étudier.

Le 19 janvier, présentation par le bureau d'études thermiques WEST de différentes réalisations de chaufferie biomasse. Echanges sur les localisations possibles de la chaufferie, intérêt du raccordement de la caserne à étudier en fonction du nombre de particuliers souhaitant se raccorder au réseau, intérêt faible de la production d'eau chaude sanitaire, réseau de chaleur à placer sur le domaine public permettant ainsi de raccorder des particuliers de part et d'autre de la chaussée.

La visite de la chaufferie de Berrwiller, réalisée par le bureau

d'études thermiques WEST, est également prévue.

• **Projet Salle des fêtes**

Le 2 février, MM Christian FUCHS et Nicolas BERLENDIS ont présenté le projet de couverture de la terrasse à la salle des fêtes à M. le Maire, Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT et Mmes les Conseillères Blanche EDEL et Régine GRIENEISEN.

• **Commission Travaux**

Appartement mairie : Les travaux de la salle de bain ainsi que le changement des fenêtres et volets sont terminés. Les futurs locataires souhaitent remplacer les toilettes ainsi que le carrelage au sol. La Commune achètera le matériel et les locataires feront les travaux. La commission donne son accord.

Eglise : Présentation du devis de l'entreprise BODET pour le remplacement de l'horloge au tableau de commande pour un montant de 2 373.84€ TTC. Le devis est validé par la commission.

Barrière rue d'Aspach-le-Bas : Afin de sécuriser l'entrée du village, un devis pour la mise en place de barrières en bois sera demandé à la société ELAGAGE ET PAYSAGE.

Dorfhisla : Suite à de nombreuses infiltrations d'eau autour de la cheminée, la société BS TOITURE réalisera un diagnostic.

Tracteur : Projet d'acquisition d'un tracteur d'occasion John Deere avec lame à neige neuve pour un montant de 19 500€ HT.

> **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022**

• **Décision modificative n°1/2022 : virement de crédit**

M. Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision

modificative pour le paiement des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques effectués par Orange a été prise comme suit :

- à l'article 20422 (chapitre 204) augmentation de crédit d'un montant de 3 200.00€ ;
- à l'article 2151 (chapitre 21) diminution de crédit d'un montant de 3 200.00€.

Pour rappel, ces derniers ont eu lieu dans le cadre du marché de l'aménagement de la rue du château en 2019.

• **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023**

L'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régit le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment la M14, seront supprimées. Ainsi, le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre en matière de :

- gestion pluriannuelle des crédits,
- fongibilités des crédits,
- gestion des crédits.

En M57, les principes comptables sont plus modernes :

- des états financiers enrichis,
- une vision patrimoniale améliorée par des dispositions normatives,
- un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes.

La commune s'est portée volontaire pour anticiper le passage à la M57. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



des membres présents **valide** le passage anticipé à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

- **Demande de fonds de concours : acquisition de matériel de sécurité pour la Salle des Fêtes**

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour l'acquisition de matériel de sécurité pour la salle des fêtes et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
Coût total du projet	1 304.17€
Subventions	0€
RESTE A FINANCER	1 304.17€
Part financée par la commune	652.09€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	652.09€

- **Demande de fonds de concours : acquisition d'un photocopieur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour l'acquisition d'un photocopieur et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
Coût total du projet	3 590.00€
Subventions	0€
RESTE A FINANCER	3 590.00€
Part financée par la commune	1 795.00€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	1 795.00€

- **Demande de fonds de concours : acquisition d'un routeur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour l'acquisition d'un routeur et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
Coût total du projet	655.23€
Subventions	0€
RESTE A FINANCER	655.23€
Part financée par la commune	327.62€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	327.61€

- **Demande de fonds de concours : acquisition d'un tracteur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour l'acquisition d'un tracteur et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
Coût total du projet	19 500.00€
Subventions	0€
RESTE A FINANCER	19 500.00€
Part financée par la commune	9 750.00€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	9 750.00€

- **Désignation de deux représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La Communauté de Communes de Thann-Cernay demande de désigner deux Conseillers Municipaux, appelés à siéger au sein de la CLECT. Cette Commission a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalités. La CLETC contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Le Conseil Municipal désigne Mme **Marie-Paule MORIN** membre titulaire de la CLECT et Mme **Claudia ROELLINGER** membre suppléant.

- **Projet Salle des Fêtes**

M. le Maire expose le projet de l'AGS (Association de Gestion de la Salle des fêtes) pour la construction d'un auvent le long de la façade sud de la salle des fêtes.

La Commune, propriétaire de ce bâtiment, doit valider le projet et effectuer les formalités et le financement, si le projet est adopté.

Mmes les Conseillères Claudia ROELLINGER et Fabienne FUCHS présentent les deux projets envisagés :

- La construction d'un auvent sur la totalité de la surface de la terrasse avec un local de rangement

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



(garnitures, réfrigérateur, fours à tartes flambées) pouvant servir de buvette à l'occasion (devis estimé à 41 820€ TTC).

- La construction d'un local avec une avancée de toit pour le rangement du matériel pouvant servir de buvette à l'occasion.

Après avoir débattu, M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire un tour de table afin de connaître l'avis de tous les membres :

- 9 voix ne sont pas favorables au projet de la construction d'un auvent sur la surface totale de la terrasse mais favorable à la mise en place d'un local de rangement qui pourrait également contenir les chapiteaux gérés par la commune ;
- 2 abstentions ;
- 3 voix sont favorables au projet de la construction d'un auvent sur la surface totale de la terrasse avec local de rangement ;
- 1 voix propose de réaliser le projet en deux étapes : d'abord la création d'un local avec une avancée de toit pour le rangement du matériel (garnitures, réfrigérateur, fours et les chapiteaux de la Commune). Puis, envisager la mise en place d'un auvent sur la terrasse si cela est nécessaire.

M. le Maire souligne que le projet n'est pas une priorité pour la Commune et qu'il n'y a pas d'urgence à prendre une décision. Il souhaite prendre le temps de la réflexion. La mise en place d'un groupe de travail, composé de membres du Conseil Municipal et de l'association permettra d'étudier le projet dans sa globalité et de proposer une solution adaptée aux deux parties.

• **Maintien du rythme scolaire sur 4 jours**

Par délibération du 05 mars 2018, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la semaine

d'enseignement sur 4 jours dans l'école primaire du RPI à la rentrée 2018/2019.

La validation arrivant à échéance à la fin de la présente année scolaire, une nouvelle délibération doit être présentée même si la commune souhaite une reconduction à l'identique.

Monsieur le Maire propose le maintien du rythme scolaire sur 4 jours à la rentrée 2022/2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable quant à la reconduction de l'enseignement de 24 heures sur 4 jours dans l'école primaire du RPI à la rentrée 2022/2023.

• **Commission Développement Durable et Transition Énergétique**

Rendez-vous en mairie avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) dans le cadre d'un aménagement global futur du centre village

Visite de la chaufferie biomasse à Lutterbach. La chaufferie et le silo ont été installés dans la cour de l'école. Ce projet a été réalisé par le Bureau d'Études Thermiques WEST.

Suite à l'isolation thermique de l'école, la chaufferie est devenue surdimensionnée. L'extension du réseau de chaleur est en cours de réflexion afin d'optimiser le rendement de la chaufferie. La commune décide de travailler avec le Bureau d'Études Thermiques WEST.

Réunion publique à l'Espace Joséphine à Aspach-le-Bas concernant le projet d'énergie citoyenne des sept communes sur le territoire autour de Thann et Cernay (environ 120 personnes présentes) animée par M. le Maire et Mme Coline LEMAIGNAN d'Alter Alsace Energie

Réunion Publique à la Salle Sainte Barbe animée par M. le Maire et le Bureau d'Études Thermiques

WEST concernant l'éventuel raccordement des habitations des riverains à la chaudière biomasse.

Validation par le Conseil Municipal de la convention d'accompagnement avec le CAUE dans le cadre de l'aménagement du centre du village. La convention d'accompagnement s'élève à 3 000€ en plus de l'adhésion annuelle à l'association de 150€.

• **Commission Travaux**

Salle des Fêtes : Présentation d'un devis de MJ Sécurité d'un montant de 792€ TTC pour le remplacement d'un vérin pneumatique d'un skydome à la salle des fêtes. Avant de valider le devis, il faudrait se renseigner sur l'assurance décennale des entreprises ayant participé au marché de la toiture de la salle des fêtes en 2014.

Mairie : Présentation d'un devis de TTC d'un montant de 604.80€ TTC pour le remplacement de la soupape de sécurité et le vase d'expansion du chauffe-eau de la mairie et des travaux sur le chauffe-eau du presbytère. Ce devis devra être revu.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022

• **Création des postes d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activités.**

Chaque année, afin de pallier les absences pendant les congés d'été ou pour faire face à des besoins occasionnels saisonniers, Monsieur le Maire propose la création de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux contractuels à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée maximale de 4 semaines par contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **décide** la création des postes cités ci-dessus, pour l'année 2022 et les

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



années suivantes ; **dit** que les postes seront rémunérés par référence à un échelon des grades précités ; **autorise** M. le Maire à procéder au recrutement des agents sur les postes précités et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel saisonnier ; **dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

• État de l'actif : sortie d'inventaire

Toute collectivité locale dispose d'un patrimoine constitué par l'acquisition de biens à caractère mobilier ou immobilier lui permettant d'assurer son fonctionnement et d'accomplir les missions qui lui sont fixées.

Outre la tenue de l'inventaire par la commune, le Trésorier est responsable des enregistrements et de la mise à jour de l'actif de la commune.

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il convient de faire un état des lieux de l'actif et de sortir de l'inventaire les biens mobiliers réformés, vendus, perdus ou détruits. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents, **décide** de sortir en 2022 de l'actif tous les biens mobiliers (matériel, outillage, mobilier) acquis avant 2017.

Cette mesure est étendue aux années suivantes pour la même catégorie de biens de plus de 5 ans d'âge ; **autorise** M. le Maire à transmettre au Service de Gestion Comptable tout certificat administratif et décisions relatives à la tenue de l'inventaire, et à réaliser, en concertation avec le trésorier, les opérations comptables nécessaires pour la mise à jour de l'actif de la commune.

• Régie de recettes : tarifs pour la location de chapiteaux et de garnitures

	Association	Particuliers louant la salle des fêtes (externe)	Schweighouseusien(ne)s
1 Chapiteau 5m X 12m avec 13 Garnitures	GRATUIT	200€	100€
2 Chapiteaux avec 26 Garnitures	GRATUIT	400€	200€
1 ou 2 Stands 3 x 3 m	GRATUIT	30€	30€
Garnitures (1 table et 2 bancs)	GRATUIT	1.50€/pièce	1.50€/pièce

Une caution de 500€ sera demandée pour la location des chapiteaux. Le chèque de caution sera rendu dès réception si aucune dégradation de l'équipement n'a été constatée. Dans le cas contraire, il sera encaissé.

La location s'accompagne de la signature d'une convention précisant les modalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **émet** un avis favorable.

• Recours contre le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022/2027

Suite à la consultation pour le PGRI Rhin Meuse 2022/2027, quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

Néanmoins, la rédaction de certaines dispositions restant particulièrement problématiques, Rivières de Haute-Alsace, ainsi que de nombreuses collectivités haut-rhinoises, ont demandé de nouvelles adaptations à la Préfecture de la Région Grand Est.

Le sujet le plus pénalisant concerne la non prise en compte des aménagements hydrauliques (bassins de rétention) dans la qualification de l'aléa.

Malgré cette nouvelle mobilisation, aucune modification n'a été apportée au document final dont l'arrêté a été signé le 21 mars 2022 et publié au journal officiel le 14 avril 2022.

Aussi lors de son dernier comité syndical le 23 mars 2022, Rivières de Haute-Alsace a décidé de déposer un recours contre le PGRI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents **soutient** la démarche de Rivières de Haute-Alsace, **autorise** M. le Maire à former un recours gracieux à l'encontre du PGRI RhinMeuse aux côtés de RIVIERES de Haute-Alsace et à signer tous les documents y afférents, **autorise** M. le Maire à former un recours contentieux à l'encontre du PGRI RhinMeuse en cas de non aboutissement du recours gracieux et à signer tous les documents y afférents

• Fermeture de classe à Schweighouse-Thann

Le 10 mai 2022, a eu lieu une réunion à la mairie d'Aspach-le-Bas concernant la fermeture de classe de CP-CE1 à Schweighouse-Thann. Etaient présents MM. les Maire Bruno LEHMANN, Maurice LEMBLE, François HORNY, M. le Directeur d'école Bernard KEMPF accompagné de son équipe pédagogique et l'inspectrice de l'éducation nationale, Mme METZ.

Malgré les arguments apportés d'un commun accord par MM. les Maires concernant :

- la sécurité et l'isolement de l'enseignante restant seule dans l'école élémentaire (la seconde enseignante ayant une classe en maternelle) ;
- la création d'une ligne de bus supplémentaire ;
- l'investissement de la commune de Schweighouse dans la rénovation de la salle de classe en 2021 ;

La classe sera fermée pour des raisons pédagogiques.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



• Commission Travaux

Barrière rue d'Aspach-le-Bas : Présentation du devis de la société Elagage et Paysage pour un montant de 7 152€ TTC et demande d'un nouveau devis

Atelier communal : Acceptation des devis des établissements LUTZ pour la création d'un escalier et d'un plancher reliant le grenier de l'atelier communal au plancher réalisé en 2021 et la fourniture de planches pour l'abri des jeunes d'un montant de 3 134.34€

Enrobé : Présentation du devis des établissements Vogel pour la pose d'enrobé rue du Moulin sur 150m linéaire d'un montant de 3 717€. Les travaux seront réalisés en coordination avec l'Association Foncière.

Devis TTC : Acceptation d'un devis d'un montant de 446.40€ TTC pour le remplacement de la soupape de sécurité et le vase d'expansion du chauffe-eau de la mairie et des travaux sur le chauffe-eau du presbytère.

Campagne point à temps rue du ballon : Validation de cette campagne et ajout des entrées des chemins de défrètement en partant de part et d'autre de la RD 20.

Nettoyage fossé : A l'arrière du terrain du 19 rue de Brignais, des eaux usées stagnent et entraînent de fortes odeurs. Plusieurs plaintes de riverains ont déjà été enregistrées. Ce fossé, alimenté par les eaux pluviales de plusieurs riverains, se situe sur un terrain privé. Le manque de pluie engendre ce phénomène d'eau stagnante.

Nettoyage espaces verts au presbytère : la discussion porte sur la responsabilité de l'entretien des espaces verts de ce bâtiment. Exceptionnellement, l'ouvrier communal taillera les arbustes et passera la débroussailluse.

• Projet Salle des Fêtes

M le Maire fait lecture du courrier des membres du comité de l'AGS du 11 mai 2022 concernant les différentes décisions prises par l'association suite au Conseil Municipal du 28 avril 2022 :

- L'association n'assurera pas la gestion des chapiteaux initialement prévue.
- L'association refuse la proposition de création d'un groupe de travail constitué de membres du Conseil Municipal et de l'association.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

• Programme des travaux d'exploitation et d'actions 2022 - approbation de l'état d'assiette 2023

En 2022, l'état prévisionnel des coupes martelées par l'ONF est le suivant :

PARCELLES	BOIS D'ŒUVRE		BOIS D'INDUSTRIE / BOIS DE CHAUFFAGE		VOLUME non façonné (en m³)	VOLUME TOTAL (en m³)
	Feuillus (en m³)		Bois d'Industrie Feuillus (en m³)	Chauffage (en m³)		
10	158		105	4	112	380
3	33		30		23	86
4	106		90		72	268
CHABLIS	50		50			100

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Forêt du 23 juin 2022, propose :

- Au vu du volume de chablis coupé en 2020 et 2021 pour des raisons sanitaires, de ne pas réaliser l'exploitation des parcelles 3, 4 et 10.
- De prioriser sur l'exercice 2022 la récolte des bois déperissant selon l'évolution de la situation et la mise en sécurité ; la majeure partie de la forêt communale ayant été assainie en 2020 et 2021, le volume exploité en 2022 serait limité à 50 M³.
- La situation matière du programme d'exploitation 2022 se résume comme suit :
 - environ 50 M³ de bois déperissant
 - 4 st de bois de service ONF
 - pas de vente de BIL aux particuliers
 - pas de vente de fonds de coupe et bois sur pied aux particuliers sauf exploitation de bois déperissant ou renversés

RECETTES BRUTES : (sous réserve d'exploitation)	4 000€
DEPENSES :	2 760€
Frais d'exploitation :	1 400€
Honoraires :	210€
Reliquat 2022 :	650€
Divers transport, sécurisation :	500€
RECETTES NETTES : (sous réserve d'exploitation)	1 240€

En ce qui concerne le **programme d'actions**, les travaux sylvicoles proposés par l'ONF sont :

- l'entretien de limites pour 800€ HT,
- le dégagement des régénérations parcelle 3 pour 1 700€ HT,
- la matérialisation de 300 st de lots de bois de chauffage pour 600€

Le Conseil Municipal propose de retenir le programme d'action suivant :

- les travaux de dégagement parcelle 3 pour 1 700€ HT
- la matérialisation des lots de bois de chauffage pour 200€ HT (sous réserve d'exploitation d'arbre chablis).

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



L'entretien des limites sera réalisé comme les années précédentes lors de la journée citoyenne ou par les membres de la commission forêt.

Approbation de l'état d'assiette 2023

L'état d'assiette des coupes à marteler proposé par l'ONF en fonction du plan d'aménagement concerne 9.15 ha sur la parcelle 9j.

Le Conseil Municipal propose de valider le martelage de la parcelle 9j. En 2023, au programme des travaux d'exploitation il est prévu les parcelles 3,4 et 10 (reportées de 2022) et la parcelle 9j. Le conseil municipal décidera des parcelles à exploiter

• Rétrocession de l'extension de la rue de la baronne d'Oberkirch au profit de la commune en vue de son classement dans le domaine public communal

Dans le cadre de la réalisation du lotissement privé « **AFUL JEANNE** » (permis d'aménager accordé en date du 12 avril 2016) a été réalisée la rue de la Baronne d'Oberkirch qui est restée propriété privée, le lotisseur ne s'étant pas engagé à rétrocéder cet équipement public à la commune.

Aujourd'hui, afin de prendre en compte l'affectation de cette rue, qui est ouverte à la circulation du public, et permettre la poursuite du développement urbain, le transfert dans le domaine public communal est souhaité.

Les propriétaires de la rue (Mme GRIENEISEN Clotilde épouse PICARD et M. HENRY Claude) sont d'accord pour en céder la propriété à la commune à l'euro symbolique. La cession concernerait l'emprise de la rue.

En contrepartie, la commune prendra à sa charge tous les frais à venir d'entretien, et de réparation et de réfection de la voie.

Les parcelles formant l'emprise de la rue sont cadastrées comme suit :

Section	Parcelle	Superficie
01	184	1.09
01	189	1.08
01	190	0.03

Avant la réalisation effective, par acte authentique, du transfert de propriété de la rue et des réseaux, la commune a fait contrôler l'état de la voirie et des réseaux situés sous la voie afin de s'assurer de leur bon état d'entretien.

Les frais notariés seront à la charge de la commune, acquéreur des parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **approuve** le transfert de propriété, au profit de la Commune, de la rue de la Baronne d'Oberkirch en vue de son classement dans le domaine public communal (parcelles cadastrées n° 184, 189 et 190 en section 01). Le transfert de propriété se fera à l'euro symbolique. Les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public doivent être remis aux EPCI compétents (SIAEP, SMABVD et CCTC).

• Autorisation de conclusion d'un bail spécifique -4 rue de Reiningue

Résumé : le bail à réhabilitation est un dispositif qui permet au propriétaire d'un bien immobilier en voie de dégradation, de le faire réhabiliter par l'association Aléos qui se chargera ensuite de le louer à des personnes rencontrant des difficultés d'accès au logement. La commune a l'assurance :

- de bénéficier, sans indemnité en fin du bail, des améliorations réalisées,
- d'être exonérée d'impôt sur la valeur de ces travaux,
- d'être déchargée de la gestion locative.

En contrepartie, Aléos garantit à la commune et pendant toute la durée du bail :

- à minima l'entretien du bien,

voire même l'ensemble des réparations,

- la location du bien à vocation social.

En accord avec la Commune de Schweighouse-Thann, l'association Aléos envisage de réhabiliter la maison communale au 4 rue de Reiningue située à Schweighouse-Thann.

Au préalable, le Conseil Municipal est sollicité pour donner son accord sur la conclusion d'un bail d'une durée de 18 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 14 voix pour et 1 voix contre, approuve la conclusion d'un bail sur 18 ans pour la réhabilitation de la maison communale et sa mise en location par l'association Aléos.

• Demande de fonds de concours : changement des volets du bâtiment mairie-école

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour le remplacement des volets du bâtiment mairie-école et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
Coût total du projet	15 387.49€
Subventions	0€
RESTE A FINANCER	15 387.49€
Part financée par la commune	7 693.75€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	7 693.74€

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



- **Demande de fonds de concours : déplacement et enfouissement des réseaux aériens de télécommunication Orange – Rue du Château**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour le déplacement et l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication Orange – Rue du Château et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
Coût total du projet	3 199.51€
Subventions	0€
RESTE A FINANCER	3 199.51€
Part financée par la commune	1 599.76€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	1 599.75€

- **Demande de fonds de concours : acquisition de matériel pour création d'un escalier dans la grange communale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour l'acquisition de matériel pour la création d'un escalier dans la grange communale et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
Coût total du projet	2 428.25€
Subventions	0€
RESTE A FINANCER	2 428.25€
Part financée par la commune	1 214.13€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	1 214.12€

- **Demande de fonds de concours : acquisition et pose de barrières**

- en bois pour la sécurisation de l'entrée du village**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour la fourniture et pose de barrières en bois afin de sécuriser l'entrée du village et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
Coût total du projet	4 380.00€
Subventions	0€
RESTE A FINANCER	4 380.00€
Part financée par la commune	2 190.00€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	2 190.00€

- **Demande de fonds de concours : création d'un maillage et aménagement de la rue du Schinderwald**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour la création d'un maillage et l'aménagement de la rue du Schinderwald et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
Coût total du projet	61 775.72€
Subventions	0€
RESTE A FINANCER	61 775.72€
Part financée par la commune	30 887.86€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	30 887.86€

- **Demande de fonds de concours : remplacement de la centrale de commande des cloches de l'Eglise**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour le remplacement de la centrale de commande des cloches de l'Eglise et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement en HT comptes 615221 / 615231	
Coût total du projet	1 978.20€
Subventions	0€
RESTE A FINANCER	1 978.20€
Part financée par la commune	989.10€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	989.10€

- **Commission Développement Durable et Transition Energétique**

Rencontre avec le **CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) concernant la réflexion sur l'aménagement du centre village dans le cadre du projet de création du chaudière biomasse. Des études sur la cour de l'école ont été réalisées en concertation avec les élèves.

M. le Maire propose la création d'un groupe de travail composé de lui-même, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN, Mme la Conseillère Régine GRIENEISEN et M. le Conseiller Patrick WEISS ainsi que les membres de la commission transition énergétique, afin d'étudier les propositions du CAUE.

- **Commission Travaux**

Barrières Rue d'Aspach-le-Bas : Présentation du devis de la société Elagage et Paysage pour un montant de 5 256€ TTC. La commission valide le devis. La société Elagage et Paysage interviendra le 13 septembre pour effectuer les marquages au sol afin de positionner les barrières en bois à l'entrée du village

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Salle des fêtes :

- Devis de la société MJ Sécurité d'un montant de 792€ TTC pour le remplacement d'un vérin pneumatique d'un skydome à la salle des fêtes suite à des infiltrations d'eau. La toiture, rénovée en 2014 dans le cadre d'un marché, fait l'objet d'une garantie décennale. Un état des lieux de la toiture a donc été réalisé par les entreprises Soprema (couverture-zinguerie) et Hug (désenfumage). A la suite de ce rendez-vous, l'entreprise Soprema a effectué les travaux nécessaires et a refixé les faitières

Caserne des pompiers : La toiture du petit toit au-dessus du vestiaire sera remplacée par l'ouvrier communal

Mairie : Présentation du devis de la société Wehr d'un montant de 165€ HT concernant le remplacement de la paumelle de la porte d'entrée de la cave/logement. La commission valide le devis

Eglise : La porte de la sacristie est vieillissante et abîmée. Un devis sera demandé à l'entreprise Bitsch pour sa réparation ou son changement.

Eclairage salle des fêtes : Présentation du devis de la société Start Electricité pour un montant de 825.60€ TTC pour la mise en place d'éclairage à détection de mouvement sur l'avant du bâtiment et côté parking

Cuve : Présentation du devis de la société Haag pour un montant de 2 256€ TTC pour l'acquisition d'une cuve d'arrosage mono-pompe.

Logement mairie : La balustrade du balcon du logement de la mairie est très abîmée et peu sécurisée. Les locataires souhaitent la réparer (dépenses à leur charge). La commission répond favorablement à cette demande.

Rue du nouveau lotissement : Une discussion est ouverte afin de nommer la rue du nouveau lotissement. La rue du THANNER est suggérée. Cette

proposition sera à valider par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal décide de nommer la nouvelle rue du lotissement Rue de THANNERHUBEL

• Salle des fêtes

Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER souhaiterait installer une chambre froide de 5m² à la salle des fêtes. Elle demande l'avis du Conseil Municipal pour la mise en place d'un groupe électrogène à l'extérieur du bâtiment pour la faire fonctionner.

Les Membres du Conseil n'y voient pas d'inconvénient à la condition que cela n'engendre pas de nuisances sonores pour le voisinage. M. le Maire souhaite également consulter le plan d'installation.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022

• Décision modificative n°2 : Budget Primitif 2022

Mme Marie-Paule MORIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pallier au dépassement budgétaire au chapitre 20.

DESIGNATION	DIMINUTION sur crédits ouverts	AUGMENTATION sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	2 000.00€	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	2 000.00€	
D 023 :		7 000.00€
Virement section investissement		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'invest.		7 000.00€
D 2031 :		7 000.00€
Frais d'études		
TOTAL D 20 : Immobilisations Incorporelles		7 000.00€
D 6713 : Secours et dots	5 000.00€	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	5 000.00€	
D 021 : Virement section de fonct.		7 000.00€
TOTAL D 021 : Virement à la section de fonct.		7 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents, approuve** la décision modificative n°2 proposée du budget principal de la commune de l'exercice 2022, pour la section investissement.

• Fixation du montant des bons d'achats pour les lauréats du concours des maisons fleuries

La Commune organise chaque année un concours de maisons fleuries afin d'encourager les habitants à fleurir leurs habitations.

Quinze maisons sont récompensées par des bons d'achat à utiliser à la Jardinerie « Fleurs Grunenwald » à Reiningue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** des membres présents **d'attribuer** un bon d'achat d'une valeur de 80€ offert par la Jardinerie « Fleurs Grunenwald » à Reiningue au 1^{er} lauréat ; **d'attribuer** un chèque d'une valeur de 60€ offert par le Crédit Mutuel de Reiningue au 2^{ème} lauréat ; **de fixer** le montant des récompenses sous forme de bons d'achat auprès de la Jardinerie « Fleurs Grunenwald » à Reiningue à :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



- 45€ pour le 3^{ème} lauréat
- 30€ pour le 4^{ème} lauréat
- 25€ pour le 5^{ème} lauréat
- 15€ du 6^{ème} au 10^{ème} lauréats.

• Correspondant Incendie et Secours

Prévus par l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite Loi MATRAS, les correspondants incendie et secours doivent être désignés dans chaque Conseil Municipal où il n'est pas désigné un Adjoint au maire ou un Conseiller Municipal chargé des questions de sécurité civile.

Pour le mandat en cours, il appartient aux maires concernés de désigner ce correspondant parmi les Adjoints ou Conseillers Municipaux au plus tard d'ici le 1er novembre 2022. Le maire doit ensuite communiquer le nom du correspondant au Préfet et au Président du CA du SDIS.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **désigne** M. le Conseiller **Emmanuel HIRTH**, « correspondant incendie et secours ».

• Centrale Villageoise

M. le Maire et Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN ont assisté à la réunion concernant la Centrale Villageoise dont la Commune de Schweighouse est partenaire.

Ordre du jour : - Constitution de l'association appelée ACVTD « Association Centrale Villageoise Thur et Doller ».

Le comité directeur se compose de M. Michel KNOERR, Mme Fanny GRUNENWALD, M. André FABIAN, Mme Juliette HUBERT, Mme Christiane SESTER et M. Bruno LEHMANN. Les différents rôles de chacun seront définis prochainement.

L'association met en place une cotisation de 15€/an pour tous ses membres. La Commune adhèrera à cette association.

L'objectif final est de constituer une société afin de mener à terme le projet.

• Commission Travaux

Maison communale : Présentation du devis de la société Hirth pour un montant de 2 664€ TTC pour les travaux de mise aux normes de l'assainissement. La commission valide le devis

Salle des fêtes :

- Les travaux pour la mise en place d'éclairage à détection de mouvements sur l'avant du bâtiment et côté parking sont en cours

- Présentation du devis de la société PTM d'un montant de 557.49€ TTC pour le remplacement de la serrure de la porte extérieure côté sanitaires de la petite salle suite au passage de la Commission de sécurité en début d'année

Eglise : Présentation d'un devis de l'entreprise Bitsch d'un montant de 5 023.02€ TTC pour la réparation de la porte de la sacristie. La Commission souhaite avoir un deuxième devis de la société Jean-Michel MURAT à Ranspach.

Panneaux affichage : Demande de devis pour l'acquisition de deux panneaux qui seront mis à disposition des associations.

Aire de jeux : Présentation du devis de la société SATD de 2021 concernant la fourniture de matériels

pour la réparation de la structure de jeux d'un montant de 1 110€. Une réactualisation de devis a été demandée

Appartement mairie : Le problème de la lumière dans la salle de bain n'est toujours pas résolu. M. Michel SCHMITT reprendra contact avec l'entreprise Vonthron pour intervention - Une trace d'humidité sur le plafond d'une des chambres à coucher a été constatée. L'agent communal vérifiera s'il n'y a pas un problème d'infiltration au niveau de la toiture - Les locataires souhaiteraient avoir une place de parking privative pour leur logement. La commission n'est pas favorable à cette demande.

• Commission Consultative Communale des Sapeurs-Pompiers volontaires (CCCSPV)

Point sur l'effectif du corps (16 actifs à jour dans les formations) - Point sur les interventions (19) - Projet de fusion des Corps de Schweighouse et d'Aspach-le-Bas - Travaux (Les travaux d'étanchéité ont été effectués par la commune, sur le petit toit de la caserne. Proposition de réaménagement de la caserne en salle de musculation après la fusion des corps) - Divers : Le corps des Sapeurs-Pompiers de Schweighouse-Thann a fait très forte impression à la course départementale de VTT à Oltingue : Gautier HIRTH a terminé 13^{ème} junior, Guillaume HIRTH a terminé 7^{ème} en master 2, Yann KINDERSTUTH a terminé 14^{ème} en master 2, Emmanuel HIRTH a terminé 3^{ème} en master 3, Jérémy LENAULT a terminé 4^{ème} en master 1, Baptiste HIRTH a terminé 2^{ème} en sénior. Schweighouse a remporté la 1^{ère} place départementale par équipe.

• Commission Développement Durable et Transition Énergétique

Premiers retours des propositions du CAUE concernant la réflexion sur l'aménagement du centre village dans le cadre du projet de création du chaudière biomasse. M. le Maire déplore néanmoins le manque de participants à cette commission.

Vie Municipale

Exploration dans les archives



Dernière étape pour le classement des archives communales.

La mairie de Schweighouse a fait appel aux services d'une archiviste, mise à disposition par Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, pour mener à bien le classement des archives communales.

Le CDG68 est une structure basée à Colmar, dévouée notamment à la gestion des carrières des agents territoriaux et à l'organisation des concours.

Quatre archivistes, diplômés de la formation archivistique de l'Université de Haute-Alsace, y sont employés et mis à disposition des communes et intercommunalités pour des missions de travail adaptées à leur besoin.

Il peut s'agir de classer un arriéré d'archives, de mettre en place un classement dans les bureaux ou encore de procéder à l'aménagement d'un nouveau local. L'archivage électronique est également au cœur des préoccupations des communes.

Les archives communales sont des archives publiques, donc inaliénables et imprescriptibles. Les frais de conservation des archives communales sont des dépenses obligatoires et le maire est responsable civilement et pénalement de leur intégrité.

Les documents doivent être correctement conservés, tant pour la recherche interne réservée aux agents communaux que pour permettre la communication au public, sous réserve des délais réglementaires. Les archives communales sont des documents uniques et originaux, qui attestent la valeur de preuve et ont, pour certains, une valeur historique.

Elles sont soumises à des règles précises de traitement et de conservation, mais aussi d'élimination. Des éliminations réglementaires sont possibles, sous le contrôle des Archives d'Alsace et par le biais d'une société spécialisée garantissant la destruction, la confidentialité et le recyclage du papier.

Les collectivités territoriales sont engagées depuis une dizaine d'années dans des processus de dématérialisation (flux comptable, contrôle de légalité, procédure de passation des marchés publics). Elles produiront à l'avenir moins de papier et davantage de documents électroniques, qui obéissent aux mêmes règles de gestion et d'élimination que le papier.

Les archives communales de Schweighouse sont désormais entièrement classées. Les documents les plus anciens sont les registres d'état-civil, conservés depuis 1793.

Elles représentant un volume de 50 mètres linéaires, conservées dans un local archives qui répond aux normes réglementaires.

Après avoir traité les documents de 1945 à nos jours au cours de précédentes missions, l'archiviste, Claudine Studer-Carrot, a entrepris le classement des pièces datant du début du XX^{ème} siècle. Entreposées au grenier, elles étaient en vrac et poussiéreuses. Descendues dans la salle du Conseil municipal, elles ont été réparties par thèmes et classées.

Des documents remarquables ont été découverts, comme les registres de réintégrations dans la nationalité française ou encore ceux qui concernent la Première et la Seconde guerre mondiale. Ainsi, ce texte particulièrement émouvant rédigé par le secrétaire de mairie d'époque qui détaille le déroulement de l'occupation allemande et la Libération de la commune. Etonnant encore, des documents concernant la création d'un congélateur collectif, de 1961 à 1964.



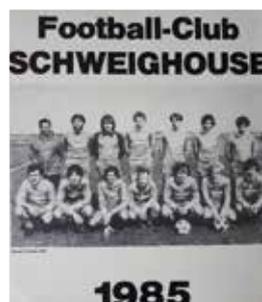
Étape 1 : descendre toutes les archives du grenier



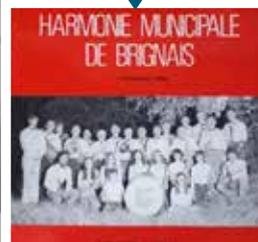
Étape 2 : tout étaler sur la table du Conseil municipal...



Et le local archives qui accueille désormais l'ensemble des documents.



Des trouvailles : 45 tours, photos, bulletin de vote...



Vie Municipale

Focus sur les chapiteaux



L'Association de Gestion de la Salle des Fêtes vous avait présenté dans le Heftla de l'année dernière leur projet de couverture de la terrasse de la salle des fêtes avec l'ajout d'un local de rangement.

Pour certaines raisons, ce projet ne s'est pas concrétisé, en voici l'historique complet.

Un petit retour en arrière en 2019 : suite au souhait de l'Association des Bouilleurs de Cru de ne plus gérer la location des chapiteaux à partir de 2020, l'Association de la Gestion de la salle des fêtes (AGS) est en réflexion pour reprendre la gestion de ces chapiteaux. Une discussion sur l'éventuelle mise en place d'un container sur le parking de la salle des fêtes est en cours. En effet, la location concernant essentiellement la salle, il serait plus logique de stocker les chapiteaux près de la salle que dans l'atelier communal.

Février 2020 : une réunion a lieu en mairie avec l'AGS qui précise les dimensions du container qu'elle souhaite installer sur le parking de la salle des fêtes et se renseigne sur les modalités. Mais la COVID passe par là et gèle tous les projets.

Mars 2021 : le projet se précise avec le souhait d'installer deux containers avec des ouvertures accordéons. Plusieurs avantages à l'installation de 2 containers sont soulignés : la séparation des chapiteaux et des garnitures et la possibilité de transformer un container en buvette lors d'une manifestation. Le comité de gestion prendra à sa charge l'achat des containers. Deux déclarations préalables aux travaux seront déposées par la commune (une pour chaque container). La taxe d'aménagement qui s'appliquera à ces déclarations sera prise en charge par la commune (comme cela a été le cas pour l'association des Pêcheurs).

Cependant lors du Conseil Municipal qui suit, l'idée de mettre un chalet en bois, plus esthétique qu'un container est soulevée. L'AGS décide de demander un devis également pour un chalet en bois.

Septembre 2021 : l'AGS a également demandé un devis pour un auvent dans le prolongement de la terrasse. Le devis s'élève à 40 305,36€ TTC. L'association réfléchit sur la solution à retenir : containers, abris bois ou terrasse couverte permettant de s'affranchir des chapiteaux.

Décembre 2021 : une délégation de l'AGS présente le projet de couverture de la terrasse à la salle des fêtes. Un local de rangement est également prévu au bout de la terrasse permettant de faire aussi buvette. Plusieurs versions d'auvent sont proposées mais tous les montants ne sont pas encore connus.

Parution du projet dans le Heftla.

Février 2022 : l'AGS présente en mairie les différents projets avec les coûts associés. Elle demande si la mairie peut participer au coût du projet (environ 42 000€ TTC) qui consommerait sinon toutes les réserves de l'association. La participation demandée serait au moins du coût de la TVA, soit près de 7 000€, sachant que la Commune peut récupérer une petite partie de la TVA sur les travaux d'investissement qu'elle engage.

En mars 2022, le budget de la commune est voté. Beaucoup d'investissement sont déjà prévus, en particulier le maillage Vosges - Schinderwald, et il n'est pas possible de faire entrer 7 000€ supplémentaires. Néanmoins, comme promis, un montant est prévu dans les subventions pour compenser la taxe d'aménagement éventuelle.

Le 28/04/2022, le projet est présenté en Conseil Municipal. La Commune, propriétaire de ce bâtiment, doit valider le projet et effectuer les formalités et le financement, si le projet est adopté.

Deux options sont envisagées :

- La construction d'un auvent sur la totalité de la surface de la terrasse avec un local de rangement (garnitures, réfrigérateur, fours à tartes flambées) pouvant servir de buvette à l'occasion (devis estimé à 41 820€ TTC).
- La construction d'un local avec une avancée de toit pour le rangement du matériel pouvant servir de buvette à l'occasion.
- Après avoir débattu, M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire un tour de table afin de connaître l'avis de tous les membres :
- 9 voix ne sont pas favorables au projet de la construction d'un auvent sur la surface totale de la terrasse mais favorable à la mise en place d'un local de rangement qui pourrait également contenir les chapiteaux gérés par la commune ;
- 2 abstentions ;
- 3 voix sont favorables au projet de la construction d'un auvent sur la surface totale de la terrasse avec local de rangement ;
- 1 voix propose de réaliser le projet en deux étapes : dans un premier temps la création d'un local avec une avancée de toit pour le rangement du matériel (garnitures, réfrigérateur, fours et les chapiteaux de la Commune). Puis, dans un second temps, envisager la mise en place d'un auvent sur la terrasse si cela est nécessaire.

M. le Maire souligne que le projet n'est pas une priorité pour la Commune et qu'il n'y a pas d'urgence à prendre une décision. Il souhaite prendre le temps de la réflexion.

Le Conseil Municipal propose la mise en place d'un groupe de travail, composé de membres du Conseil et de l'association qui permettra d'étudier le projet dans sa globalité et de proposer une solution adaptée aux deux parties.

Le 11 mai 2022, l'AGS nous informe par courrier que le comité de gestion :

- renonce officiellement à gérer les chapiteaux
- ne voit aucun intérêt à participer à un groupe de travail pour un projet de local de rangement permettant également de stocker les chapiteaux, leur projet étant avant tout de construire un auvent.

Vie Municipale

Décofolies

Vous aimez votre village et ses paysages ?

Vous avez un peu de temps libre et des idées ?

Alors venez rejoindre une équipe sympathique et passionnée

Et prêtez vos petites mains pour embellir Schweighouse aux quatre saisons...



L'équipe est particulièrement active et motivée pour la fin de l'année avec les décorations du village ainsi que le sapin installé sur le marché de Noël de Thann, décors qui doivent respecter un thème :

« La forêt des contes » et les couleurs rouge et or.

Ce n'est pas un souci pour nos bricoleuses et bricoleurs qui ont réussi à emmener petits et grands dans le monde magique des lutins.



Blanche, Régine, Nicole, Christiane, Laurence,
Martine, Françoise, Marie-Andrée, Marc et les trois
Michel vous souhaitent

une bonne et heureuse année 2023

Vie Municipale 2022 à Schweighouse



Arrivée de notre nouvelle adjointe administrative Séverine JUNCKER

FÉVRIER

AURIL

Notre nouvel adjoint technique Michel ALTER prend possession de l'atelier communal



Quelques bénévoles ont participé à l'opération Schweighouse Propre malgré la mauvaise météo

MAI

Première Cérémonie du 8 Mai à Schweighouse



Journée citoyenne : De nombreux chantiers ont abouti grâce à l'énergie des bénévoles du village qui se sont retrouvés ensuite autour d'un barbecue à l'étang



JUILLET

La Commune invite les habitants à un barbecue républicain sous le préau de l'école



Passage des cyclistes du Tour d'Alsace

AOÛT



Passage du jury des maisons fleuries en Jeep



Inauguration des serres des Champs d'Orion

Ciné cylo : Projection de films d'animation à la force des mollets



Vie Municipale 2022 à Schweighouse

SEPTEMBRE



Remise des dictionnaires offerts par la ville de Brignais aux jeunes entrant au collège

OCTOBRE

Rencontre entre les maires de Hirschberg, Niederau, Brignais et Schweighouse à Hirschberg



DÉCEMBRE



Venue du Saint Nicolas au marché

OCTOBRE

Projection du film D'Goda dans la grange de Gérard KRUGLER



Les jeunes de 6 à 14 ans ont été invités pour Noël au spectacle « La Belle et la Bête » au Parc de Wesseling. Les plus jeunes ont reçu un livre.



Animation
« Allumons le feu » : soirée de sensibilisation à la qualité de l'air



Zoom sur...

des jeunes qui bougent à Schweighouse !



ALMIRA ZOBIC

Une miss qui sait se défendre !

Cette Schweighousienne de 18 ans a participé, le 3 septembre 2022, à l'élection de Miss Lentilles à Heimsbrunn. Après avoir déjà été 3^{ème} Dauphine du Pays de Thann et Miss Pfastatt, elle a été élue Miss Lentilles 2022 parmi la douzaine de candidates.



Également investie dans le sport, Almira pratique la boxe anglaise. 2022 lui a réussi, puisqu'elle a été médaillée d'argent aux championnats de France junior.



LÉO FUCHS

Un cycliste qui part à l'aventure !

Au mois de mai 2022, Léo a quitté l'Alsace pour un voyage de plusieurs mois à vélo. L'objectif était de rejoindre le Maroc pour traverser l'Atlas d'Ouest en Est afin d'y découvrir les cultures locales. Au fil du voyage et, lorsque c'était possible, il a emprunté au maximum les routes se trouvant dans des massifs montagneux.



« En effet, en plus des paysages qui sont souvent magnifiques et sauvages, c'est là, je pense, où les cultures et les modes de vie des habitants ont su garder le plus de caractère et d'authenticité. En plus d'être sobre en carbone et d'être un petit challenge sportif, voyager à vélo permet surtout de se déplacer en vivant à proximité des populations locales. Cela enrichit considérablement le voyage, surtout dans des régions où les gens ont gardé le sens de la curiosité et de l'accueil de l'autre. »

Après 9500 km à vélo, 500 km de marche, 200 000 m de dénivelés et une traversée en ferry de Nador à Sète, le voici rentré à Schweighouse le 14 Décembre 2022.



Zoom sur...

des jeunes qui bougent à Schweighouse !



EMMY HAGER

Une sportive qui maîtrise les bosses !

A tout juste 9 ans, Emmy s'est déjà distinguée dans le monde du BMX. En effet, le 23 octobre 2022 elle a été sacrée championne d'Alsace en catégorie Pupille fille après avoir participé à la Course de BMX Race à Cernay. Cela présage un bel avenir sportif à cette jeune rideuse !



MARGOT KUTTLER

Une experte qui gère la forêt du Nonnenbruch

Depuis le 1^{er} août, elle est embauchée à l'Office National des Forêts en tant que Technicienne Forestière. Elle fait partie de l'Unité Territoriale de la Hardt et est chargée de la gestion du triage de Lutterbach qui comprend 10 Forêts Communales.

Originaire de Schweighouse, la jeune fille de 20 ans ne s'attendait pas à se voir proposer un poste aussi près de ses racines. Elle peut ainsi concrétiser ses objectifs dans une forêt péri-urbaine, s'épanouir professionnellement à proximité de sa famille et conserver du lien social. Ce poste lui offre la possibilité de sensibiliser les gens à la protection de cet environnement précieux et qu'elle affectionne.



GAUTHIER HIRTH, BAPTISTE HIRTH ET JEREMY LENAULT

Des pompiers qui font des étincelles à VTT !

Les pompiers de Schweighouse se sont particulièrement distingués lors des championnats du Haut-Rhin des Sapeurs-Pompiers qui s'est déroulé à Oltingue en septembre.

Dans leur catégorie respective, les 3 jeunes ont brillé :

Gauthier, 6^{ème} chez les Junior, Baptiste, 2^{ème} chez les Senior et Jeremy, 4^{ème} en Master 1.

D'autres membres du corps ont également obtenu de très bons résultats lors de ces championnats :

Guillaume Hirth 7^{ème} et Yann Kinderstuth 14^{ème} en Master 2 et Emmanuel Hirth 3^{ème} en Master 3.

Toute l'équipe a remporté une très belle coupe pour le challenge du nombre de sportifs.



FÉLICITATIONS À TOUS POUR LEUR RÉUSSITE !

La parole à...

L'Association des Bouilleurs de Cru

QUOI DE NEUF CHEZ LES BOUILLEURS EN 2022 ?

Après 20 ans d'existence, forte de 67 membres l'Association des Bouilleurs de Cru a renouvelé son comité avec trois nouveaux membres qui sont **KELLER Pascal, Nicolas RIMELEN et Eloi RISACHER**

Une nouvelle fois la sécheresse de l'été a fait souffrir surtout les jeunes arbres récemment plantés, et impacté la récolte des fruits.

Il en résulte une faible production de jus de pomme et peu de mise en fût pour la distillation.



LES ENFANTS AU VERGER

Le 10 septembre 2022 les enfants ont participé à la cueillette des pommes dans le verger école. Ainsi qu'à la démonstration des différentes étapes de la fabrication de jus de pommes pour le plaisir de le déguster.

Le 12 novembre les huit élèves du CM2 ont récupéré leurs pommiers afin de les replanter chez eux.



Comme tous les ans à la St Catherine a eu lieu la plantation de onze pommiers des élèves du CP, offerts par la commune, soit

du numéro 156 au 166 depuis la création du verger des écoles.

Pour nous réconforter DIETERICH Laurence a offert le chocolat chaud aux enfants et la commune les mannalas.



LE 27 OCTOBRE 2022 SORTIE COMITÉ

Soucieux du bilan carbone nous avons quitté le village à pied en direction de l'auberge de Bernwiller pour un repas gourmet.



La commande groupée d'arbres à tarif préférentiel, a été, à nouveau, un succès cette année.



Les membres du Comité de l'Association des Bouilleurs de Cru, ainsi que leurs familles vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour **2023**

Que durant cette année, nous puissions vous revoir autour de l'alambic.

La parole à...

L'Association de Gestion de la Salle



ÉVOLUTION DE LA GESTION DE LA SALLE DES FÊTES (AGS)

Petit rappel pour les nouveaux arrivants dans le village et peut être pour les anciens également : la salle des fêtes de Schweighouse est gérée depuis sa construction en 2001 par notre association composée aujourd'hui de 15 membres, soulageant ainsi les services municipaux de tâches chronophages. En clair : remise des clefs tous les vendredis avec sortie de la vaisselle (pour maximum 300 personnes - capacité maximum de la salle), établissement de l'état des lieux à l'aller et au retour des clefs, entretien et travaux de la salle, maintien à niveau des différents appareils et gestion financière des recettes et dépenses de la salle. Il faut savoir que depuis sa création et particulièrement pendant la crise sanitaire la salle n'a rien coûté à la commune, ce qui est remarquable pour un tel équipement.

En cette année 2022, ce fut ENFIN un retour à la normale pour le fonctionnement de la salle, avec 31 locations au total se partageant ainsi : 17 WE loués par des extérieurs et 14 WE loués par des Schweighousiens, ce qui est très bon chiffre par rapport aux autres années et surtout à 2020 et 2021 qui furent impactées par le COVID. Dans le domaine des locations le comité sera plus vigilant par rapport aux locations de complaisances (Schweighousiens louant la salle pour des extérieurs afin de bénéficier du tarif préférentiel).

Il en est de même pour le retour de la fête de la musique qui fût un succès avec une nouvelle disposition pour le bar. Pour l'an prochain, il y aura peut-être d'autres changements... et si vous vous sentez l'âme d'une star d'un soir nous sommes ouverts à toutes propositions de démonstrations musicales.

C'est également le cas pour le retour de la fête celtique organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Schweighouse avec un groupe de BAGAD alsacien et une bonne fréquentation.

N'oublions pas également le Conseil de Fabrique qui a organisé pour la 2^{ème} fois son DRIVE COUSCOUS, ainsi que l'Association de Pêche de Schweighouse

qui, sur le même principe ; a organisé ses traditionnelles carpes frites.

Il y eut une reprise, également à la normale ; des activités sportives de l'USCS dont vous trouverez les horaires et autres renseignements sur le site internet de la commune.

2022 sera également l'année des grands projets et investissements en autofinancement avortés ou non. L'an passé le comité a réfléchi pour améliorer l'extérieur de la salle en construisant une grande couverture de la terrasse en structure bois, avec un local pouvant servir de stockage et de bar à l'arrière de cette dernière et dans le prolongement du préau actuel. Ceci amenant une plus-value élevée et évitant le montage et le démontage des chapiteaux communaux. Des devis ont été faits par des entreprises locales avec des prix à l'époque (début d'année) tout à fait corrects et finançables avec les fonds propres de l'AGS. Différentes versions du projet ont été présentées à la municipalité pour approbation. Mais aucun intérêt n'a été trouvé par la municipalité à un tel projet qui était pourtant pris en charge à 100% par l'association. Ce sera peut-être une autre fois...

Un autre projet a pu être concrétisé par l'AGS cette année pour 3662€ : l'achat de 380 verres à bières « en verre » et une armoire de stockage, répondant ainsi à un impératif écologique. Ils pourront être prêtés aux associations

Schweighousiennes en faisant la demande. Il y aura également l'installation d'une chambre froide à la place des frigos qui commencent à être fatigués (plus de 20 ans de services pour le plus grand). Cette chambre froide aura un volume de 5.5m³ pour un coût total d'environ 10 000€.

Mais 2023 sera une année de défis pour l'AGS. Comme tout le monde elle subit l'inflation injustifiée du coût de l'énergie (chauffage au gaz – contrat ANTARGAZ-) et des autres produits dont l'AGS a besoin pour l'entretien et le fonctionnement de la salle. Des mesures ont été déjà prises, telle que la baisse de la consigne de chauffage, le remplacement des lumières par des LEDs quand cela est possible etc... cela sera-t-il suffisant ? Nous le saurons lors des premières factures de GAZ et d'électricité. Afin de pouvoir garder une marge de manœuvre une hausse des tarifs de locations est envisagée et sera soumise à la prochaine AG de l'Association. Malheureusement nous n'avons pas beaucoup de choix, mais ce qui nous rassure est que malgré l'augmentation probable du tarif le planning de réservation de la salle est quasi-complet pour l'année prochaine... ou presque 😊

Mais restons optimistes pour l'an prochain et retrouvons-nous tous lors des différentes manifestations organisées par toutes les associations de Schweighouse et leurs bénévoles afin de soutenir le lien social au sein du village.



Fête de la musique 2022

La parole à...

L'Amicale des Joyeux Retraités

André nous a quittés et nous continuons nos après-midis créatives dans la joie et la bonne humeur comme il nous les a transmises.

Nous nous retrouvons pour jouer aux «cartes» le jeudi après-midi pour passer un agréable moment de convivialités à la salle des fêtes du village.

Deux sorties ont enchanté tous les membres accompagnés de leurs conjoints :

- 1- sortie au Glockabrunna au mois de juin.
- 2- sortie à La Fourmi au mois d'octobre.
- 3- Cette photo a été prise à l'occasion du repas offert par la Mairie en souvenir d'André en présence de Blanche.



1- Glockabrunna



2- Sortie du 20 octobre 2022

SCHWEIGHOUSIENNES
SCHWEIGHOUSIENS
Venez nous rejoindre.

3- Salle Saint Barbe - 5 octobre 2022



Vous pouvez contacter :

XAVIER 03.89.48.71.12
NICOLE 06.31.12.35.26
FRANÇOISE 06.82.49.27.94

Les JOYEUX RETRAITES
souhaitent une bonne et heureuse année 2023 à TOUS

La parole au...

Conseil de Fabrique



Le conseil de Fabrique remercie les généreux donateurs pour la quête du chauffage de l'église. En effet, le montant que nous avons perçu est de : 1500€.

Un grand Merci pour la confiance que vous nous témoignez lors de la vente de vin « Cuvée st Nicolas ».

Dès à présent, nous vous donnons rendez-vous en Février 2023 pour le couscous à emporter.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux de joie et de santé pour cette nouvelle année.

Bonne Année 2023, E glückliches nëis



La parole à...

L'Association Pêche de Schweighouse

> FIN DE L'ABONDANCE...

Par respect des consignes gouvernementales et peut-être aussi par manque d'inspiration, notre petit mot se résumera à ces quelques lignes afin d'économiser de l'encre, du papier et de l'énergie.

La saison de pêche était chaude.

Très chaude cet été au bord de l'eau.

C'était également chaud ce printemps lors de la mise en place de quelques panneaux au bord de la Doller.

Rassurez-vous, notre Président est redescendu de l'échelle sain et sauf.

Une fois encore vous avez été très généreux lors de notre vente de truites et de carpes frites (co-organisée avec les Schtroumpfs les Marcheurs) et nous vous en remercions très sincèrement.

Rendez-vous le dimanche 12 février (10 heures) à la salle polyvalente pour notre assemblée générale ordinaire. Nous nous ferons un plaisir de vous recevoir, de refaire le monde et de boire un petit coup ensemble.

Couvrez-vous bien, bonne santé
et bonne année à tous



La parole à...

L'Association Sportive de Schweighouse



> VOICI UN PETIT RETOUR SUR NOS ACTIVITÉS EN 2022

En quelques chiffres :

- 11 randonnées
- 1 week-end dans le Vercors
- 1 repas carpes frites à emporter
- 1 participation au marché de nos terroirs
- 1 Assemblée générale
- 38 membres
- Beaucoup de doutes lors de la lecture des cartes et ... quelques détours 😊

JANVIER ET FÉVRIER :

On commence doucement l'année en faisant des sorties à la demi-journée. Balade autour de Sentheim puis autour de Reiningue. Trop frais pour un repas tiré du sac.



MARS : On attaque les choses sérieuses, une rando au départ de Murbach sous un très beau soleil.



AURIL : Une belle sortie au départ du Col Amic, on a testé le lundi de Pâques, mais le succès fût mitigé. Trop de lièvres à digérer pour nos membres.

15 MAI : Participation à la transhumance du Belacker durant laquelle on a sagement accompagné les vaches vers les hauteurs sous le son des corps des Alpes



26 AU 28 MAI : Enfin... après avoir été reporté en 2020 puis en 2021, nous avons enfin pu organiser notre week-end. Et quel week-end ! Magnifique petit séjour dans un centre de vacances à Autrans dans le Vercors. Randonnée à couper le souffle et vertigineuse avec une guide locale qui nous a fait faire du 'hors-piste', météo au top, karaoké endiablé mais un peu trop aigu, course de luge d'été, molky, pétanque, piscine et super ambiance.



29 JUIN : Montée au Fuchsfelsen et repas à la ferme auberge du Belacker. Retour de nuit, à la frontale et sous des trombes d'eau. Une vraie aventure.



24 JUILLET : Tout le monde n'est pas en vacances et ceux qui ont participé à cette belle sortie au niveau du col du Falimont et du Gaschney, ont pu déguster un casse-croute à l'auberge du Frankenthal.

21 AOUT : Montée au chalet du ski club Edelweiss à partir de Saint-Amarin, puis passage au Markstein avant d'entamer la descente, nos mollets s'en souviennent encore.

La parole à...

L'Association Sportive de Schweighouse



18 SEPTEMBRE : Comme les années précédentes, encore une sortie caritative dans la lignée de la course « Les Mulhousiennes »

30 OCTOBRE : Une belle randonnée au départ de Hunawehr sous un beau soleil d'automne avec montée à la Clausmatt puis passage dans le centre de Riquewehr pour un bon bain de foule.



29 NOVEMBRE : Sortie un dimanche après-midi dans le vignoble avec passage au marché de Noël de Eguisheim et dégustation de vin chaud puis retour à la lampe frontale.



Et voilà, la boucle est bouclée pour toute information, n'hésitez pas à nous joindre :
Contact : alweiss68520@gmail.com

La parole à...

L'Union Schweighousienne Culture et Sport

	PROGRAMME DE LA SEMAINE				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h					Running
14h-15h			Pilates		
18h-19h		Pilates			
19h-20h	Fit Mix	Pilates		Gym d'entretien	
20-21h				Gym d'entretien	

TARIFS	Schweighouse	Externes
Année complète		
1 activité	75 €	85 €
Activité en plus	45 €	55 €
Adhésion	10 €	10 €
Janvier à Juin		
1 activité	55 €	60 €
Adhésion	10 €	10 €

Suite à une très forte demande, nouvelle section Pilates les mardis de 18h à 19h

IL EST ENCORE TEMPS DE NOUS REJOINDRE À TOUT MOMENT DE L'ANNEE, VOTRE FORFAIT SERA PRORATISE !

La parole à...

L'Union Schweighousienne Culture et Sport

> INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

SECTION	RESPONSABLE	PORTABLE	MAIL
Fit Mix	Nathalie WEISS	06.38.39.47.30	weiss.nathalieetpatrick@neuf.fr
Pilates (18-19)	Françoise SOMMA	06.71.86.23.06	somma.francoise@gmail.com
Pilates (19-20)	Sandrine RUSCH	07.81.19.95.38	rusch.sandrine@icloud.com
Pilates (mercredi)	Josée WUNENBURGER	06.26.71.19.54	jowu@orange.fr
Gym d'entretien	Marie-Paule MORIN	06.82.32.82.20	mpm.morin@laposte.net
Gym rythmique	Nathalie WEISS	06.38.39.47.30	weiss.nathalieetpatrick@neuf.fr

> QUI DE MIEUX QUE NOS PROFS POUR PARLER DE NOS ACTIVITÉS

KÉZAKO LE FIT MIX ? : PAR ANGELA

Vous voulez transpirer ? Vous donnez à fond pendant une heure ? Ce cours est fait pour vous !

Je vous propose différents exercices avec les steps, les élastiques pour travailler l'ensemble de vos muscles, dans un rythme soutenu. Vous allez ainsi développer votre endurance, tonifier votre masse musculaire et développer votre souplesse !

Ce cours s'adresse aussi bien aux débutants qu'aux passionnés

Alors, n'attendez plus, rejoignez-nous !

Angela, prof de FIT MIX à l'USCS

KÉZAKO LE PILATES ? : PAR SUETLANA

Passionnée par la méthode Pilates, je la pratique avec bonheur depuis plusieurs années. Mon désir de partager ma passion m'a amené à me former pour pouvoir proposer des activités collectives de qualité, en toute sécurité et c'est avec bonheur que j'anime cette discipline à l'USCS.

Qu'attendre de la pratique du Pilates ?

Améliorer son bien-être, sa souplesse, son tonus corporel, sa posture ou juste se détendre sans risque de blessure, que vous soyez sportif ou pas, mince ou rond, jeune ou plus âgé, c'est une discipline pour tous les corps, sexes et âges.

Les bonnes raisons et les bienfaits sont nombreux !

Amélioration de la posture, tonification des muscles de l'ensemble du corps, évacuation des tensions, élimination du stress grâce à une technique de respiration, amélioration de l'amplitude articulaire et de la souplesse et enfin sensation de bien-être dans une ambiance chaleureuse.

Mes cours sont basés sur une série de mouvements de la méthode Pilates et du stretching. Chaque séance se compose d'exercices fluides, qui allient un travail de renforcement, de mobilisation articulaire, d'étirement, le tout en associant la respiration. Ainsi, nous renforcerons

les muscles profonds, notamment la sangle abdominale et améliorerons la maîtrise corporelle. Tous les muscles seront ciblés, de la tête jusqu'aux orteils. A l'USCS nous avons la chance de disposer de différents matériels nécessaires à votre progression, ils vous faciliteront l'accès aux muscles profonds.

Svetlana, prof de Pilates à l'USCS

KÉZAKO LA GYM D'ENTRETIEN ET LA GYM RYTHMIQUE : PAR CORINE

La Gym d'entretien est un cours destiné aux personnes de tout âge souhaitant s'entretenir, s'assouplir, améliorer sa posture et son équilibre. C'est une discipline douce... Il convient également aux personnes restreintes dans leur mouvement et/ou souffrant de douleurs articulaires.

La Gym rythmique : Dans un rythme plus dynamique, ce cours allie renforcement musculaire, coordination, mémoire, souplesse et cardio.

« C'est un vrai plaisir le jeudi soir d'animer ces cours dans une ambiance conviviale et dans la joie de prendre soin de soi. »

Corine, prof de gym d'entretien et de gym rythmique à l'USCS

> NOUVEAUTÉ 2022

KÉZAKO L'ATELIER COUTURE ET UPCYCLING : PAR MARIE-ANGE

Grâce à l'aide des associations dynamiques et super sympas de Schweighouse, ainsi que le soutien de la mairie, j'ai pu commencer à donner des cours de couture au Dorfhisla. Dans le but d'apprendre à trier et recycler ses vêtements le plus simplement du monde, je propose un mardi sur deux un cours de couture tous niveaux confondus. Si par hasard un autre jour conviendrait mieux, n'hésitez pas à le faire savoir à Françoise.

Marie-Ange, Prof de couture

ENCORE DES PLACES DISPONIBLES !

La parole à...

L'Union Schweighousienne Culture et Sport

TÉMOIGNAGE DE NATHALIE, PRATIQUANTE :

Des cours de couture, pour tous, à Schweighouse. C'est simplement génial !!

Ils sont dispensés par Marie-Ange. Elle est sympathique, patiente, s'adapte au niveau de chacun et surtout prend le temps d'expliquer les bases.

Les cours se déroulent dans une bonne ambiance et permettent de réaliser des créations en surcyclage (upcycling = valoriser un produit destiné à être jeté)

Avis aux amateurs et amatrices, rejoignez-nous !

> AUTRE PROJET, RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS DE L'USCS

LA CHASSE AUX ŒUFS

Petit groupe de mamans, nous souhaitions organiser une animation pour les enfants du village sous la forme de la chasse aux œufs au mois d'avril 2022. Qui dit manifestation, dit organisation, préparation, demande d'autorisation, avance de frais, assurance, compte bancaire, de l'aide pour le jour J... !



Créer une association pour une seule manifestation représente une charge dont nous n'avons pas envie. Et c'est ainsi que nous nous sommes tournées vers l'USCS, qui a d'emblée accepté de nous accompagner ! Résultat, une belle manifestation pour presque une cinquantaine d'enfants et quelques soucis administratifs et bancaires en moins pour nous !

Merci aussi aux bénévoles de l'USCS qui nous ont aidés le samedi 16 avril.

Par Stéphanie, une des mamans organisatrices

> NOS PROJETS POUR 2023

COURSE NATURE DE SCHWEIGHOUSE 3^{ÈME} ÉDITION : LE 8 MAI 2023

Deux parcours seront proposés : un de 7km et un de 17km. Parcours vallonnés dans la forêt de Schweighouse puis le long de la Doller jusqu'aux abords de l'abbaye de l'Oelenberg .

Les bénéficiaires iront à notre champion schweighousien de Handybike, Joseph FRITSCH, qui est champion d'Europe en titre, a fini 4^{ème} au championnat du Monde 2022 au Canada et qui tentera de se qualifier pour les J.O. 2024 à Paris.

Appel à toutes les bonnes volontés du village, pour assurer le bon déroulement des courses !



REPRISE DES SECTIONS CULTURE ET LOISIRS ???

Toutes bonnes volontés seront les bienvenues. Nous sommes à l'écoute et prêts à soutenir toute nouvelle idée.

Rejoignez-nous...

La parole à...

L'Union Schweighousienne Culture et Sport

Pour rappel, l'USCS a été créée dans le but d'accueillir différentes sections : sportives, culturelles, manuelles, ... C'est pourquoi la Mairie nous a mis en contact avec Marie-Ange qui avait pour projet de donner des cours de couture.

> QUELQUES PHOTOS



Fit-Mix



Gym rythmique



Gym d'entretien et Pilates mardi 18-19h



Pilates mardi 19-20h et mercredi



La parole à...

L'Union Schweighousienne Culture et Sport

> INVESTISSEMENTS : NOUS PENSONS À VOUS !

La saison dernière était encore une année difficile pour l'USCS : la situation sanitaire nous a obligé à demander le passe sanitaire avec, pour conséquence, un nombre insuffisant de membres pour équilibrer notre budget.

Heureusement, cette saison, nous pouvons accueillir tout le monde et grâce à notre campagne de pub, nos sections sont pratiquement toutes rentables : nous comptons **97 membres** cette saison, contre 59 l'année dernière (avec une section supplémentaire).

La section Pilates du mardi de 19h à 20h ayant connu un très grand succès (plus de 40 participants !), nous avons donc dû ajouter un nouveau créneau de 18h à 19h.

Avec la création de nos sections Pilates, nous avons fait une demande de subvention à la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et

aux Sports) et celle-ci nous a octroyé **une subvention de 1 000€ fin août 2022**. Le comité de l'USCS a décidé d'investir cette somme dans **du matériel pour VOUS !!!**

Bases à picots, cercles de pilates, balles à picots, haltères, briques de yoga, ballons de paille, bandes lestées pour poignets/chevilles : vous allez découvrir tout ce matériel au fil des prochaines séances.

Et, si jamais, vous souhaitez une nouvelle section, nous sommes ouverts à tout projet : trouver un prof, un créneau horaire, lancement des affiches... nous sommes là pour vous aider !

Amis, concitoyens, décidez-vous et venez nous rejoindre !

Vous trouverez toutes les informations sur le site de la Commune, rubrique Associations.

> PETIT CLIN D'ŒIL À TOUS NOS BÉNÉVOLES DU VILLAGE

Sachez que notre petit village compte 10 associations avec chaque année, un nombre de bénévoles en déclin.

Il est toujours difficile de « recruter » des nouveaux membres...

C'est pourquoi nous avons voulu vous faire part de l'article paru dans le journal l'Alsace sur le bénévolat.

LE BÉNÉVOLAT, UN DON DE SOI QUI N'A PAS DE PRIX

Par Laurent BODIN - 22 oct. 2022

Dans les chiffres et dans les faits, le bénévolat a toujours occupé, proportionnellement, une place plus importante en Alsace qu'à l'échelle de la France. Est-ce l'histoire de notre région, marquée par de multiples changements de nationalité, qui a amené les Alsaciens à tisser des liens plus forts entre eux ? Est-ce dû à ce courant humaniste rhénan qui coule depuis longtemps dans les veines des Alsaciens ? Peu importe, finalement, les raisons tant que le tissu associatif, entretenu par son indispensable réseau de bénévoles, demeure dynamique. Il l'est mais en Alsace comme partout en France, l'avenir du bénévolat inquiète. Impossible d'affirmer si le mouvement est plus fort sur les bords du Rhin par rapport au reste du pays. Il est cependant établi que le Covid a accentué une tendance de fond au désengagement constaté par les responsables d'associations depuis plusieurs années.

Heureusement, il en reste des bénévoles, qui s'engagent sans compter pour le collectif. On en trouve dans les clubs sportifs, les associations caritatives et de loisirs, les groupes de conscrits et jusque dans les Ehpad...

S'il faut s'inquiéter d'une société qui paraît toujours plus individualiste, tournée vers le plaisir matériel plutôt

que vers le don de soi pour la collectivité, ne vaut-il pas mieux mettre en exergue ces hommes et ces femmes qui consacrent leur temps aux autres ? Les dons financiers sont réalisés par ceux qui en ont les moyens budgétaires. Le don de soi, à travers le temps consacré à autrui sans quête de retour, n'a pas de prix. Le bénévolat débute par l'attention portée à un voisin âgé. Il est un acte de partage, de fraternité et d'entraide qui doit amener chacun à réfléchir sur sa place dans la société. Il dépasse les heures et l'énergie consacrées au collectif. Il est une philosophie de vie en communauté. À ce titre, le salariat sera toujours un palliatif aux effets limités. Car tout ne s'achète pas. Raison de plus pour promouvoir, toujours et partout, les vertus du bénévolat, l'un des socles, aussi, du vivre-ensemble.

Citation de Philippe Geluck

"Si on payait mieux les bénévoles, ça donnerait peut-être envie à plus de gens de travailler gratuitement."

La parole à...

L'Association du marché

Marché de nos Terroirs

Nous avons organisé 9 marchés de nos terroirs en 2022 avec de nombreux exposants, des animations et aussi des innovations.

AURIL

Si la pluie était là pour notre premier marché au mois d'avril, nous avons par contre eu la chance d'avoir le beau temps pour les marchés suivants.

MAI

Nombreux étaient les jardiniers venus échanger les plants et les fleurs au Troc aux plantes. Ils ont pu, à l'occasion, profiter des conseils avisés des écojardiniers



JUIN

Les grands jeux en bois étaient de retour pour le plaisir des enfants... et des adultes !

JUILLET

Une innovation cette année avec le marché du mois de Juillet organisé un dimanche matin sous forme d'apéritif concert et animé par le groupe « Good Vibes Only ».

Gros succès pour les délicieux Fleischnackas de veau à emporter ou servis sur place.



Des petites ballades à dos d'ânes étaient proposées gratuitement aux enfants.



Merci à Charles qui nous a fabriqué ce magnifique bar !

AOÛT

Le marché du mois d'août marquera les mémoires, avec le concert des « Tontons flingués » version barboozes en duo.

Nous avons monté 2 chapiteaux et il a fallu rajouter tables et bancs tout au long de la soirée.

Les visiteurs venus nombreux ont pu apprécier la qualité de l'animation musicale et déguster l'excellent cochon de lait farci. Une belle ambiance de fête estivale.

La parole à...

L'Association du marché

Marché
de nos
Terroirs



Bonne humeur assurée grâce aux tontons flingués. Ils ont su faire vibrer, chanter et danser les villageois venus nombreux.

Ces 2 compères ont entraîné leur public dans un flot de tubes vitaminés qu'ils ont enchaîné avec brio, dynamisme, talent et un brin de folie douce qui nous a fait un bien fou !

La parole à...

L'Association du marché

Marché de nos Terroirs

SEPTEMBRE

Le thème du mois était la vannerie avec différentes démonstrations de tressage proposées par la corporation des vanniers de l'Ecomusée. Tout cela sur des airs d'accordéon de Joël Waldvogel !



Dimanche 23 octobre : Première sortie des membres du comité et leurs conjoints depuis la création de l'association. C'était un agréable moment passé à la ferme auberge du Grand-ballon.

NOUEMBRE : Il a fallu ressortir les braseros. Mais le vin chaud et les käsespätzles ont finis par nous réchauffer.



Atelier gratuit de confection d'un hôtel à insectes en valorisant les matériaux glanés dans la nature



OCTOBRE

Beaucoup de succès pour la vente de vin nouveau. L'animation musicale était assurée par André Gensbittel.



Ambiance Pop folk Elsass avec le groupe Babüsk

La parole à...

L'Association du marché



DÉCEMBRE

Marché de la Saint Nicolas avec de nombreux stands de producteurs et d'artisans locaux. Animation musicale assurée par le groupe B.MoLio et son orgue de Barbarie. Adultes et enfants ont eu l'occasion de confectionner une couronne de Noël.

Les enfants ont été émerveillés par le passage du Saint Nicolas accompagné de ses ânes et du Hans Trapp.

Tous les membres de l'association vous remercient de votre fidélité et vous donnent d'ores et déjà rendez-vous en 2023.

Belle et merveilleuse année à tous !

Particuliers ou associations, si vous souhaitez proposer une animation, un atelier ou tout simplement y tenir un stand, n'hésitez pas à nous contacter.



Le passage du Saint Nicolas accompagné de ses ânes et du Hans Trapp a ravi et émerveillé les enfants.



La parole au... Syndicat Mixte de Thann-Cernay



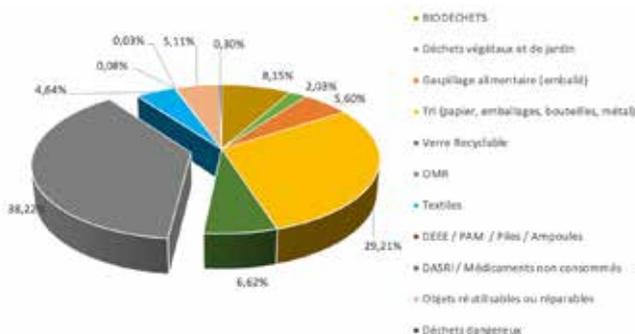
> NOS POUBELLES A LA LOUPE !

Face à l'augmentation du tonnage de nos ordures ménagères résiduelles, nous avons fait une caractérisation de poubelles sur le territoire.

Pour cela, les agents du SMTC récupèrent un échantillon de sacs poubelles OMR (Ordures ménagères résiduelles), de sacs biodéchets et de sacs de tri. Tous les sacs sont ensuite ouverts et examinés en détail dans un espace du centre de tri de Coved, permettant de peser également précisément le poids de chaque élément.

RÉSULTAT : NOUS POUVONS MIEUX TRIER !

OMR : sur 73kg de poubelle examinés, seuls 28kg étaient à leur place dans les sacs OMR, soit à peine plus de 38%. Encore 29% des déchets pourraient aller dans les sacs jaunes, soit plus d'un quart de la poubelle et 10% dans la poubelle biodéchets !

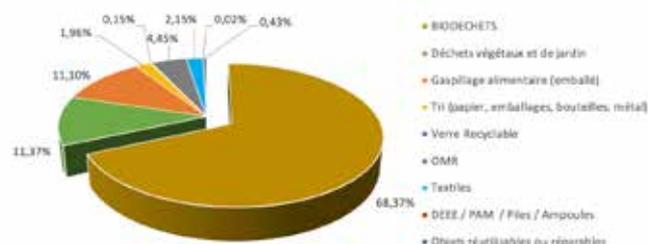


A noter :

- Présence de quelques plaquettes de médicaments non consommés : ceux-ci doivent être ramenés en pharmacies qui se chargent de les recycler
- Présence d'une bombe d'insecticide et d'une bombe de peinture : ce sont des déchets considérés dangereux qui doivent être amenés en déchetterie.
- Présence de textiles : tout ce qui est vêtement, tissus, chaussures, maroquinerie peut être déposé (propre et sec) dans les bornes du Relais-Est qui sont disposées sur tout notre territoire. Les vêtements non réutilisables sont transformés en chiffon ou en isolation.

Biodéchets : sur 94kg examinés, 75kg étaient bien du biodéchets ou des déchets végétaux soit 79%. Néanmoins, cela fait 21% d'erreurs de tri concernant notamment du gaspillage alimentaire (nourriture

encore emballée) pour plus de 11%, des textiles, des emballages plastiques, des mégots, ce qui est très toxique, **sachant qu'un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.**

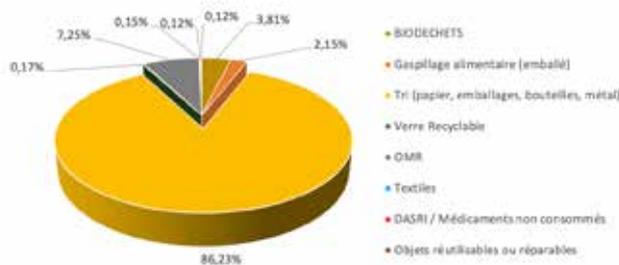


A noter :

- Présence de deux piles : celles-ci doivent être amenés en déchetterie
- Présence de sacs poubelles de salle de bain contenant beaucoup de déchets n'ayant rien à faire dans les biodéchets

Rappel : les matières végétales issues du jardin sont des ressources qu'il est beaucoup plus rentable d'utiliser sur place. Différentes solutions existent, nos équipes et celles du SM4 sont prêtes à vous conseiller à ce sujet.

Tri : sur 82kg examinés, 71kg avaient bien leur place dans le tri soit 86%. C'est visiblement le geste le mieux compris avec une consigne simple (les emballages vont dans le tri) et seulement 14% d'erreurs, essentiellement des lingettes, des cotons, des mégots (encore eux), des boîtes de médicaments non consommés, des mouchoirs et des essuie-tout usagés et du gaspillage alimentaire avec des emballages non ouverts ou non vidés.

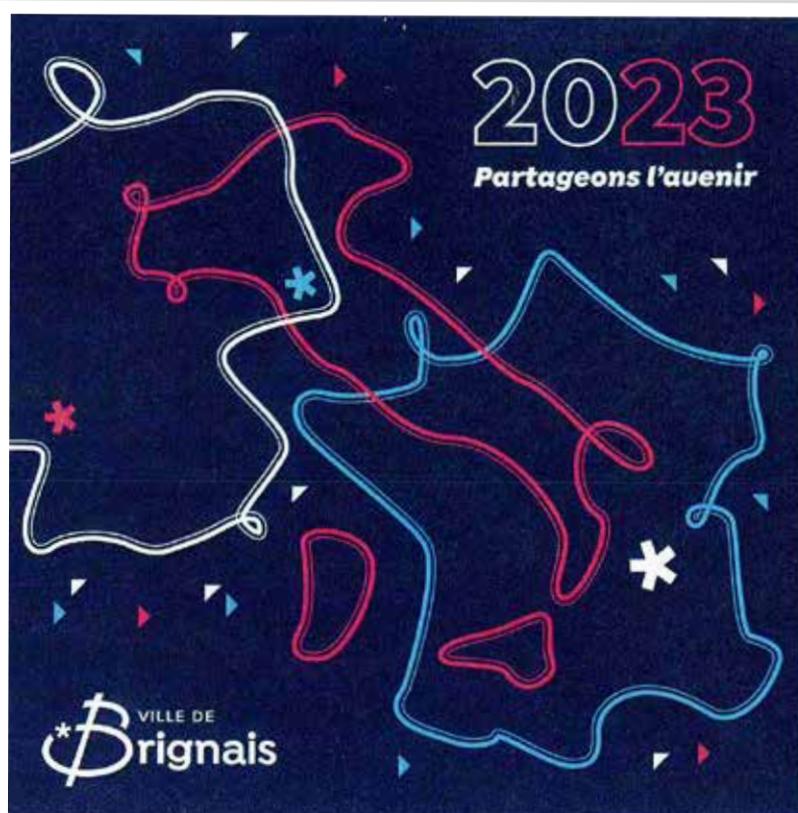


La parole à...

Nos amis



> COMMUNE DE BRIGNAIS



EN 2023, VIVE L'EUROPE !

Brignais est une ville attachée à l'idée européenne, synonyme de paix et d'entraide.

Les fêtes du jumelage en Allemagne et en Italie marqueront cette nouvelle année.

Que 2023 soit une année de rencontres et de partages, une année festive et paisible !

Avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal et du personnel communal, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour une belle année 2023.

SERGE BÉRARD

Maire de Brignais

La parole à...

Nos amis



> COMMUNE DE HIRSCHBERG



Gemeinde Hirschberg an der Bergstraße Der Bürgermeister

Monsieur le Maire
Bruno Lehmann
12 rue de Reiningue
F-68520 Schweighouse



Die Zukunft hängt immer davon ab,
was wir heute tun.

Mahatma Gandhi

Dezember 2022

Sehr geehrter Monsieur le Maire Lehmann, *liebes Bruno,*

das Jahr 2022 begann für uns alle mit der Hoffnung, dass der Schrecken der Pandemie vorüber ist. Wir hofften auf ruhigere Zeiten. Da überraschte uns der Krieg in der Ukraine. Plötzlich war die Bedeutung Frieden nicht nur ein Wort.

Menschen die Hilfe brauchen, kommen zu uns nach Deutschland. Wir unterstützen sie nach unseren Kräften. Ebenso unterstützen wir die Menschen in ihrer Heimat, die plötzlich ihr Land verteidigen müssen. Deutschland zeigt Solidarität.

Dies alles zeigt uns, wie wichtig es ist, dass wir unsere Zeit mit Menschen verbringen, die wir schätzen und lieben. Daher wünsche ich Ihnen sehr, dass Sie in der Weihnachtszeit viel Zeit mit den Menschen verbringen können, die Ihnen wichtig sind.

Lassen Sie uns zuversichtlich in das Neue Jahr gehen. Lassen Sie uns mutig sein und an die guten Dinge des Lebens glauben.

Für das Jahr 2023 wünsche ich Ihnen, Ihrer Familie und Ihren Freunden, auch im Namen des Gemeinderates und der Gemeindeverwaltung, alles Gute, vor allem Zufriedenheit und persönliches Wohlergehen.

Es grüßt Sie herzlich

Ralf Gänshirt



La parole à...

Nos amis



> COMMUNE DE NIEDERAU

*Liebo
Brauo,*

Weihnachten

Markt und Straßen stehn'n verlassen,
still erleuchtet jedes Haus.
Sinnend geh' ich durch die Gassen,
alles sieht so festlich aus.

An den Fenstern haben Frauen
buntes Spielzeug fromm geschmückt.
Tausend Kindlein stehn'n und schauen,
sind so wunderstill beglückt.

Und ich wandre aus den Mauern
bis hinaus ins freie Feld.
Wohres glänzen, heil'ges Schauern!
Wie so weit und still die Welt

Sterne hoch die Kreise schlingen,
aus des Schnees Einsamkeit.
Steigt's wie wunderbares Singen –
☉ Du gnadenreiche Zeit
(Joseph von Eichendorff)

Im Namen des Gemeinderates und der gesamten Gemeindeverwaltung wünsche ich
Ihnen eine besinnliche Adventszeit, ein gesegnetes Weihnachtsfest,
sowie erholsame Feiertage.

Für das neue Jahr wünschen wir Ihnen vor allem beste Gesundheit
und weiterhin eine vertrauensvolle Zusammenarbeit.

Ihr Bürgermeister Thomas Claus

Thomas Claus

LOURRIER / RE...
12 DEC. 2022
MUNICIPALITE DE NIEDERAU

La parole à...

Caritas



> CARITAS ALSACE : UNE AIDE DE PROXIMITÉ

Caritas Alsace compte quatre équipes dans les vallées Thur et Doller.

En 2021, les 69 bénévoles de ce secteur ont aidé 137 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

Très active, l'équipe de **Cernay** surfe sur une très belle dynamique, autour de l'aide aux familles, les visites en EHPAD et surtout l'accompagnement scolaire (32 enfants suivis individuellement en 2021). L'accompagnement scolaire est également en train de se développer à Thann. L'équipe locale garde comme idée directrice l'organisation de temps collectifs : les bénévoles multiplient les événements pour faire du lien entre les habitants, avec l'organisation récente d'une fête de l'amitié ou des « cafés-sourires ».

Les bénévoles de l'équipe Caritas de **Masevaux** sont particulièrement actifs et dynamiques, notamment dans

le domaine de l'aide à la recherche d'emploi. Quant aux bénévoles de l'équipe de **Burnhaupt/Autour du Pont d'Aspach**, ils sont actifs dans le domaine de l'accueil-écoute et dans l'aide sous forme de bons alimentaires. Vous l'avez compris, dans nos deux belles vallées, il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous !

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. En quelques clics, trouvez l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet www.caritas-alsace.org

Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.



Naissances en 2022

> TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS ET TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR ET DE SANTÉ AUX BÉBÉS !



SIBERLIN Emma née
le 10/02/2022



SCHUFFENECKER Raphaëlle née
le 18/03/2022



ESLINGER REDELSPERGER Savannah
née le 05/10/2022

Mariages en 2022

> NOS MEILLEURS VŒUX DE BONHEUR ET DE PROSPÉRITÉ AUX NOUVEAUX COUPLES



M. LOEFFEL Olivier et Mme HERMANN Marie,
le 9 avril 2022



M. MEYER Vincent et Mme RIMELEN Marie Céline,
le 28 mai 2022

M. SESTER Joseph et Mme OBERSTEG Dominique,
le 19 août 2022



M. ZUMKELLER Steve et
Mme MENAGER Caroline,
le 13 octobre 2022



Décès en 2022

> NOS TRÈS SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DANS LA PEINE :

Mme MEYER Marguerite le 24 janvier 2022
Mme MIESCH Brida née HOFFARTH le 24 janvier 2022
M. KUTTLER Nicolas le 15 mars 2022
M. EDEL André le 17 mars 2022
Mme HAGER Monique née GRIENEISEN le 02 août 2022
M. NACHBAUR Gérard le 12 août 2022
Mme FROBERGER Anne le 12 octobre 2022
M. SAMUELE Serafino le 29 novembre 2022
Mme DEIBER Madeleine née SESTER le 03 décembre 2022
M. ROELLINGER Germain le 10 décembre 2022

Les nouveaux arrivants

> NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À TOUS LES NOUVEAUX HABITANTS DU VILLAGE:

- M. EGGEMANN Nicolas et Mme MONOD Anne et les enfants Nathan, Emy et Eva
8A, Rue du Schinderwald
- M. MONTANDON Daniel
8, Rue de Reiningue
- M. et Mme DJEMILI Rachide et Yasina et leurs filles Ambrine et Madiane
6, Rue des Vosges
- M. VAYER Florian et Mme DIRRING Katia et leur fille Elina
3, Rue du Hêtre
- Mme WEBER Audrey
4, Rue du Pont d'Aspach
- M. et Mme ZORN Jean-Luc et Sabine
7, Rue de la Baronne d'Oberkirch
- M. KASPAR Florent et Mme GUITON Bérénice et leurs fils Liam et Léo
3a, Rue d'Aspach-le - Bas
- M. SAUTON Romain et Mme SALTZMANN Perrine
19, Rue Principale
- M. BALLAND Valérian et Mme WEISS Fanny et leur fils Léandre
12, Rue Principale
- Mme BEHE Marie-Julie
2a, Rue du Pont d'Aspach
- M. MIESCH Patrick
21, Rue Principale
- M. WEISS Pierrick et Mme IMMLER Marion
5, Rue de Reiningue
- M. MAILLARD David et Mme TILMAN Justine et leur fille Louann
2a, Rue Principale
- M. SPERANDIO Philippe
14a, Rue des Vosges
- M. LOURY François et LEDUC Rachel et Mika
10, Rue de la Baronne d'Oberkirch
- Mme BINDER Annaëlle et sa fille Inaya
22a, Rue de Brignais
- M. MOSER Sébastien
4, Rue du Pont d'Aspach
- Mme BEHRA Catherine
5, Rue de Reiningue
- Mme SCARATO Amandine
17, Rue de Brignais
- M. NACHBAUR Jean-Claude
24a, Rue du Pont d'Aspach

PHOTO-SOUVENIR



Nos doyens au repas des Aînés en 2018
(Madame FROBERGER Anne née 12 janvier 1925 et Monsieur ROELLINGER Germain né le 22 avril 1927)

Etat Civil

Anniversaires 2023



> HEUREUX ANNIVERSAIRE À NOS AÎNÉS !

JANUIER

• HERMANN Marie-Jeanne née SESTER	95 ans le	1
• RIMELEN Marie-Marthe née STEINER	88 ans le	4
• BLASCO Marie-Antoinette née MORET	72 ans le	11
• HAGER Jean-Pierre	76 ans le	11
• SCHUPP Daniel	73 ans le	13
• DIETERICH Marie née RIMELEN	88 ans le	16
• HAGER Nicole née PELISSARD	71 ans le	16
• HOWALD Eliane née CHRISTNER	75 ans le	26
• LUDWIG Raymond	72 ans le	28
• SESTER Victor	93 ans le	28

FEBRIER

• LEHMANN Josette née DROSSARD	71 ans le	1
• MULOT Annie née GRESSET	74 ans le	4
• KELLER Walter	78 ans le	7
• JURVILLIER Bernadette née RIMELEN	87 ans le	9
• SESTER Bernadette	90 ans le	11
• SESTER Anne-Marie née KUTTLER	89 ans le	12
• WERLIN Materne	85 ans le	12
• BINDER Bernard	70 ans le	17
• KOEGELE Charles	70 ans le	18
• KUTTLER Robert	82 ans le	18
• KUTTLER Monique née KUBLER	81 ans le	22
• BLASCO André François	74 ans le	23
• DIETERICH Alice née MEYER	88 ans le	27
• SESTER Jacqueline née SCHUWER	70 ans le	28
• VANNEREUX Nicole née DIETERICH	75 ans le	29

MARS

• BACH Louis	85 ans le	2
• NAZZARO Joseph	74 ans le	2
• KIRMANN Raymond	83 ans le	3
• GODEL Gabriel	80 ans le	4
• RIMELEN Joseph	84 ans le	11
• DIETERICH Jean-Paul	72 ans le	26
• HENRY Claude	77 ans le	27
• BROGLY Charlotte née BIECHY	78 ans le	28
• HENRY Monique née KELLER	78 ans le	30

AURIL

• COUTANT Jacques	72 ans le	3
• KELLER Antoinette née DEIBER	73 ans le	5
• KERVELLEC François	79 ans le	16
• KIRMANN Marie-France née MEYER	75 ans le	22
• DE STEFANO Sylvia née MAZZOLDI	72 ans le	23
• KRUGLER Aimé	71 ans le	27
• SESTER Béatrice née KRUST	84 ans le	29

MAI

• SIG Louis	84 ans le	3
• VANNEREUX Marc	76 ans le	8
• CHRISTEN Bernard	74 ans le	19
• SESTER Jean Claude	89 ans le	24
• WERLIN Madeleine née VOGEL	79 ans le	29
• MULOT Fernand	79 ans le	31

JUIN

• SESTER Chantal née ASDRUBAL	71 ans le	2
• KERVELLEC Danielle née BOUSSELAÏN	74 ans le	9
• WELTERLIN Gilbert	76 ans le	10
• DEIBER Arlette née FREYTAG	72 ans le	11
• FOURNIER Gérard	72 ans le	15
• BRAVO Bernadette née SCHRUFFENEGGER	83 ans le	16
• PELKA Doris	71 ans le	23
• SCHITTLY Yves	76 ans le	25
• GUIDEMANN Gérard	74 ans le	26
• SESTER Henriette née PARISOT	88 ans le	29

JUILLET

• RUEZ Georgette née NACHBAUR	84 ans le	2
• EDEL Blanche née SOMMERHALTER	73 ans le	5
• SESTER Marlyse	71 ans le	5
• SCHNAPPER Anna née SIG	72 ans le	7
• LEHR Maria née WERLIN	84 ans le	11
• CAULIER Christian	73 ans le	20
• MONTANDON Georgette née WOHLGROTH	93 ans le	21
• DESROIX Ginette née HEITZLER	77 ans le	24

Etat Civil

Anniversaires 2023



• NAHAN Marie Anne née SESTER	91 ans le 24
• BRAVO Gilbert	87 ans le 26
• KRUGLER Anne-Marie née GRIENEISEN	80 ans le 26
• MOUROT Brigitte née RUE	71 ans le 27

AOÛT

• GERTHOFFER Yvonne née SCHNEBELEN	84 ans le 1
• ERNST Jacques	71 ans le 4
• WELTERLIN Marie-Jeanne née HAGER	76 ans le 5
• SIG Paul	78 ans le 6
• KRUGLER Robert	85 ans le 8
• BUSSLER Marie Thérèse née STEINER	88 ans le 11
• HOWALD Roland	80 ans le 13
• SCHNAPPER André	71 ans le 19
• SIG Yvonne née GEWISS	78 ans le 28
• DEIBER Hubert	72 ans le 31
• RINGENBACH Odile née MEYER	85 ans le 31

SEPTEMBRE

• BRUN Nicole née STEINER	84 ans le 1
• ZIEGLER Monique née WERLIN	74 ans le 3
• IMHOFF Georges	78 ans le 5
• RINGENBACH Joseline née KUTTLER	70 ans le 6
• KELLER Françoise née ZIEGLER	73 ans le 6
• SCHUPP Yolande née ROBE	70 ans le 9
• NAZZARO Christiane née LITZLER	71 ans le 11
• REQUET Andrée née WELTERLIN	74 ans le 13
• NACHBAUR Maria née ZURBACH	85 ans le 18
• LOOS Christiane	82 ans le 22
• HERMANN Georges	92 ans le 23
• KRUGLER Gérard	76 ans le 23
• RIMELEN Nasria née MENDOUM	77 ans le 24
• SESTER Antoinette	92 ans le 24
• HAGER Louis	74 ans le 25
• KUTTLER Emilienne née KENZEL	75 ans le 30

OCTOBRE

• COUTANT Colette née MOULIN	73 ans le 1
• KUNEMANN Léon	72 ans le 5
• SIG Béatrice née HERMANN	81 ans le 5
• HERMANN Adeline née HIRTH	86 ans le 7
• BITSCH Vèrène née SESTER	84 ans le 8
• KRUGLER Marie-Thérèse née RENON	77 ans le 14
• MOUROT Hubert	74 ans le 23

NOUVEMBRE

• SESTER Jean-Luc	70 ans le 2
• SIG Jeannine née HEINRICH	75 ans le 6
• RINGENBACH Raymond	72 ans le 7
• MULOT Annie née NIJMAN	76 ans le 8
• GISSINGER Marc	77 ans le 16
• HIRTH Paul	83 ans le 22
• RIMELEN Jean-Pierre	79 ans le 23
• STEINER Léon	83 ans le 25
• ERNST Elyane née DIRINGER	70 ans le 27
• RISACHER Elise née RIMELEN	86 ans le 28

DECEMBRE

• DIETERICH Marie Antoinette	92 ans le 5
• KRUGLER Joseph	82 ans le 6
• GODEL Marie-Andrée née DENIS	78 ans le 13
• MURE Marguerite née SESTER	93 ans le 13
• NACHBAUR Marguerite née GISSINGER	91 ans le 15
• SESTER Marie Rose née HIRTH	89 ans le 20
• BACH Marie-Thérèse née HIRTH	82 ans le 20
• KRUGLER Anne née GERBER	70 ans le 23
• MULOT Jean	78 ans le 27

“ A guet'r Geburtstag
en alla ! ”

Renseignements pratiques



MAIRIE de SCHWEIGHOUSE -THANN

12 Rue de Reiningue
68520 SCHWEIGHOUSE-THANN
Tél. : 03 89 48 70 05
E-Mail : mairie@schweighouse-thann.fr
Site web : <http://www.schweighouse-thann.fr>

Lundi 9h30 - 11h30
Mercredi 14h00 - 18h00
Vendredi 14h00 - 16h30

*Pas de permanences téléphoniques :
le mercredi matin et le jeudi après-midi*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN - CERNAY (CCTC)

3A Rue de l'Industrie CS 10228
68700 CERNAY Cedex
Tél : 03 89 75 47 72
E-Mail : contact@cc-thann-cernay.fr
Site web : www.cc-thann-cernay.fr

Lundi à jeudi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

GESTION DES DÉCHETS

Syndicat Mixte Thann-Cernay (SMTC)
31 rue des Genêts
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél : 03 89 75 29 05
Site web : www.smtc68.fr

ÉCOLE PRIMAIRE

Directeur du RPI : M. KEMPF Bernard
6A Rue de la Station
68700 ASPACH-LE-BAS
Tél. : 09 67 29 78 30

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP)

15 Rue de Thann
68116 GUEWENHEIM
Tél. : 03 89 82 59 57
E-Mail : syndicat@siaepdoller.fr
Site web : <http://www.siaepdoller.fr>

DÉCHETTERIE

27 Rue des Genêts
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél. : 03 89 75 29 05
Avril à Septembre :
Lundi à Samedi :
9h00 - 12h15 / 13h30 - 17h45
Octobre à Mars :
Lundi à Samedi :
9h00 - 12h15 / 13h30 - 16h45

LA POSTE

16 Rue Principale
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Tél. : 36 31 (courrier) - 36 39 (banque postale)
Lundi, jeudi, vendredi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Fermé le mercredi
Samedi : 9h00 - 12h00

BRIGADE VERTE

Tél : 03 89 74 84 04
E-Mail : contact@brigade-verte.fr
Site web : www.brigade-verte.fr

CULTE CATHOLIQUE

M. le Curé Joseph GOEPFERT
3 Impasse Zurwinkel
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Tél. : 03 89 48 71 01
E-Mail : jos.goepfert@laposte.net

SYNDICAT SCOLAIRE DE LA PETITE DOLLER

2 Place de Rochetoirin
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél : 03 89 48 97 11
E-Mail : peri@syndicat-petitedoller.fr
Site web : www.syndicatscolaire-petitedoller.fr

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER (SMABVD)

1 Place de la Mairie
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Tél : 03 89 62 70 20
Intervention débouchage urgent SUEZ :
0977 408 408 ou 0977 401 124

CULTE PROTESTANT

M. le Pasteur Frédéric WENNAGEL
9 Faubourg de Colmar
68700 CERNAY
Tél. : 03 89 75 40 87
E-Mail : f.wennagel@free.fr